

N° 268

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 mai 1985.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée dans la zone du Pacifique du 2 au 11 février 1985.

Par MM. Pierre MATRAJA, Louis JUNG, Jean MERCIER,
Michel CRUCIS et Michel ALLONCLE,

Sénateurs.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de la Malène, Edouard le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Pacifique. — Hawaï - Hong Kong - Rapports d'information - Singapour.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
Chapitre I. – Le déroulement des travaux de la mission : le journal de bord de la délégation	7
A. – <i>Les phases préparatoires de la mission</i>	7
B. – <i>Le séjour en République de Singapour</i>	8
1. Les entretiens politiques de la délégation	8
2. Les visites de la délégation	11
C. – <i>Le séjour de la délégation à Hong Kong</i>	13
1. Les entretiens politiques de la délégation	13
2. Les visites de la délégation	15
D. – <i>La visite de la délégation à Macao</i>	16
1. Les entretiens politiques de la délégation	16
2. La visite du territoire	17
E. – <i>Le séjour de la délégation à Honolulu</i>	17
1. Les entretiens de la délégation	18
2. Les visites de la délégation	20
Chapitre II. – La république de Singapour : une ville-Etat à la stabilité politique remarquable et à la prospérité économique exceptionnelle, avec laquelle la France doit approfondir ses relations	23
A. – <i>La situation politique intérieure : une démocratie parlementaire forte, jouissant d'une stabilité politique remarquable et dominée par la personnalité du Premier ministre, M. Lee Kuan Yew</i>	24
1. Les institutions singapouriennes	24
2. Une stabilité politique remarquable	25
3. La personnalité de M. Lee Kuan Yew	26
B. – <i>La politique extérieure de Singapour : une diplomatie diversifiée, favorable à la coopération régionale, et vivement préoccupée par la situation au Cambodge</i> ...	27
1. Des relations extérieures diversifiées	27
2. Une politique favorable à la coopération régionale	28
3. La préoccupation de Singapour devant la situation au Cambodge	29
C. – <i>La politique de défense de Singapour : une appréciation de la menace se traduisant par un effort de défense très substantiel</i>	30
1. L'évaluation des menaces	30
2. Les forces armées singapouriennes	30

D. – <i>La prospérité de Singapour – un dynamisme économique exceptionnel, qui a doté Singapour d’une des économies les plus performantes du monde, ainsi à même d’affronter l’avenir avec confiance</i>	32
1. Un prodigieux essor économique aux résultats spectaculaires	32
2. Un développement industriel relayé par une puissante société de services et par la place financière la plus importante de la région	34
3. L’avenir économique de Singapour	35
E. – <i>Les enjeux pour la France à Singapour : malgré des relations bilatérales de qualité, la présence économique française demeure marginale sur ce marché prometteur et doit y être confortée</i>	37
1. Des relations bilatérales de qualité	37
2. Une présence économique française encore marginale, malgré d’incontestables réussites	38
3. La nécessité d’approfondir la pénétration française sur ce marché prometteur .	39
Chapitre III. – Le territoire de Hong Kong : troisième place financière du monde, la colonie britannique, sur laquelle la Chine recouvrera la souveraineté aux termes d’un accord marqué au sceau du pragmatisme, doit envisager l’avenir avec une relative confiance .	41
A. – <i>Hong Kong une colonie de la couronne britannique devenue une plaque tournante majeure du commerce international</i>	43
1. Les institutions actuelles de Hong Kong : une structure de gouvernement conforme au schéma traditionnel dans les possessions britanniques et fondée sur l’autorité du gouverneur	43
2. Les forces de sécurité britanniques à Hong Kong	44
3. Une enclave devenue la troisième place financière du monde et jouant un rôle économique et commercial essentiel sur la scène internationale	45
B. – <i>La « déclaration conjointe » sino-britannique du 26 septembre 1984 : un document historique qui consacre la souveraineté chinoise sur Hong Kong tout en tentant d’assurer la pérennité du système économique existant</i>	48
1. Le fruit de deux années de négociations secrètes	48
2. Analyse sommaire de la « déclaration conjointe » sur l’avenir de Hong Kong	49
a) Le statut de Hong Kong	50
b) La période transitoire 1984-1997	50
c) Le domaine économique et financier	50
d) Le domaine politique et juridique	51
e) La prise en charge des responsabilités en matière de défense et de politique étrangère par la Chine	51
C. – <i>Les conséquences de l’accord du 26 septembre 1984 : le pragmatisme des dispositions conclues préserve les intérêts immédiats, mais n’en laisse pas moins subsister de vives incertitudes quant à l’avenir du territoire à long terme</i>	52
1. Un accord réaliste qui satisfait les intérêts immédiats des parties intéressées .	52
2. Les incertitudes statutaires, juridiques, politiques et économiques rendent circonspects quant à l’avenir de Hong Kong à long terme	53
D. – <i>Les conclusions de la délégation</i>	55
i. La confiance demeure la clé de l’avenir de Hong Kong	55
2. L’intérêt d’accroître l’implantation française à Hong Kong	56
Chapitre IV. – La zone du Pacifique : un monde immense en devenir dont l’importance stratégique s’accroît dans tous les domaines – géopolitique, militaire et économique – et qui représente désormais un enjeu considérable pour la France et pour l’Europe ...	59

A. - <i>Les données politiques : les grandes puissances riveraines accordent un intérêt accru au bassin du Pacifique qui tend à s'avancer sur la voie d'une certaine communauté du Pacifique</i>	63
1. Le recentrage des puissances riveraines	63
a) Les Etats-Unis	63
b) La montée en puissance de l'Union soviétique dans le Pacifique	64
c) L'influence de la Chine dans le théâtre demeure modeste	65
d) Le Japon	65
e) De nouvelles puissances régionales : Australie et Nouvelle-Zélande	66
2. Le Pacifique, bassin géographique ou véritable communauté?	66
B. - <i>Les dispositifs militaires dans la région : la zone du Pacifique, théâtre de la confrontation stratégique mondiale</i>	68
1. Le renforcement des dispositifs militaires dans le Pacifique	68
a) La prépondérance des Etats-Unis	68
b) Une présence soviétique accrue	69
c) Le dispositif militaire chinois	71
d) Le réarmement du Japon	72
2. Le bassin du Pacifique est confronté à deux séries de menaces	73
a) Les menaces militaires directes	73
b) La multiplication des troubles internes	73
C. - <i>Les données économiques : la permanence des facteurs qui ont fait du Pacifique la première zone d'expansion dans le monde devrait assurer, malgré les difficultés rencontrées, la pérennité de son essor économique</i>	75
1. Une région d'intense activité économique recouvrant des modes différents de développement	75
a) Le modèle japonais	75
b) Les Etats-Unis	76
c) La prodigieuse croissance des « nouveaux pays industrialisés »	76
d) Les autres pays en voie de développement du bassin du Pacifique	77
e) Les pays du Pacifique Sud	77
2. L'essor de la zone du Pacifique : pérennité ou essoufflement?	78
D. - <i>Les conclusions générales de la délégation : la zone du Pacifique, un enjeu considérable, mais aussi un espoir, pour la France et pour l'Europe</i>	80
1. La France doit impérativement renforcer sa présence dans la zone du Pacifique	81
a) Les enjeux politiques	81
b) Les enjeux stratégiques	82
c) Les enjeux économiques	82
2. L'Europe doit aussi développer ses relations avec les pays du Pacifique	84

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de sa séance du 28 novembre 1984, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a décidé de demander au Sénat les pouvoirs d'information nécessaires pour envoyer une délégation en mission d'information dans la zone du Pacifique au cours de l'intersession d'hiver. Cette mission ayant été autorisée par la Haute Assemblée au cours de sa séance du 20 décembre dernier, une délégation de cinq commissaires s'est rendue sur place du 2 au 11 février 1985.

La délégation de votre Commission était conduite par M. Pierre Matraja, vice-président de la Commission, et également composée de MM. Louis Jung, Jean Mercier, Michel Crucis et Michel Alloncle. Elle était accompagnée par M. Jean Cabannes, administrateur, et assistée par le colonel Arlabosse, expert militaire auprès de la Commission.

L'objet de la mission - étudier la situation géopolitique dans la région et examiner les relations bilatérales de la France avec les pays ou territoires visités - manifestait le souci de la Commission de tenter d'apprécier, à travers quelques exemples concrets, l'importance croissante de la zone du Pacifique aussi bien dans le domaine des relations économiques internationales que du point de vue stratégique. Cette analyse traduisait aussi la préoccupation de la Commission, soucieuse de mener à bien sa mission de contrôle de l'action extérieure de la France, d'essayer de mesurer la place de notre pays, ses atouts et ses handicaps, dans cette région du monde en pleine évolution.

Pour ce faire, deux visites se sont dès l'abord imposé aux délégués comme symboles de ces « nouveaux pays industrialisés » caractéristiques du développement économique spectaculaire de la zone du Pacifique : la République de Singapour, tout d'abord, ville érigée en Etat indépendant depuis 1965 ; et le territoire de Hong Kong, autre pôle de développement accéléré et possession britannique d'Asie venant de faire l'objet d'un accord sino-britannique conclu le 26 septembre 1984. La délégation a enfin voulu aborder la dernière étape de sa mission sous un angle plus militaire et stratégique qu'économique : c'est dans cette optique qu'elle a choisi de s'arrêter, sur le chemin du retour, au milieu du Pacifique, à Hawaï, cinquantième des Etats-Unis d'Amérique, siège du commandement en chef des forces armées du Pacifique (C.I.N.C.P.A.C.) et de la principale base militaire américaine de la zone, Pearl Harbor.

Tout au long de ce véritable tour du monde, votre délégation a été vivement impressionnée par la qualité et la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé, ainsi qu'en a témoigné la densité des entretiens qui lui ont été accordés par les plus hautes personnalités locales.

La délégation en doit une reconnaissance toute particulière aux services diplomatiques français sur place, et singulièrement à M. Jacques Bernière, ambassadeur de France à Singapour, à M. André Travert, consul général de France à Hong Kong, et à M. Alain Azouaou, consul général adjoint à San Francisco, qui a accompagné la délégation durant son séjour à Honolulu. Qu'ils veuillent bien trouver ici, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, l'expression de nos remerciements et de notre gratitude.

Les commissaires ont ainsi tenté, malgré la brièveté de leur mission, de saisir l'occasion exceptionnelle qui leur était offerte de tenter de mesurer concrètement l'évolution économique accélérée de cette région du monde, d'appréhender la situation stratégique qui y prévaut aujourd'hui, et d'apprécier les enjeux qui en résultent pour la France.

*
* * *

CHAPITRE PREMIER

LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE LA MISSION : LE JOURNAL DE BORD DE LA DÉLÉGATION

Il ne s'agit naturellement pas de présenter ici un compte rendu formel des divers entretiens qui ont été accordés à la délégation au cours de sa mission. Il ne s'agit pas davantage d'exposer par le menu le détail de l'emploi du temps de la délégation. Cet exposé sommaire a seulement pour objet d'indiquer comment les commissaires ont pu, par les audiences officielles, par les contacts noués sur place, et par les visites effectuées, tenter d'apprécier plus justement la réalité de la situation dans la zone du Pacifique et, en tout cas, dans les territoires visités.

A. - LES PHASES PRÉPARATOIRES DE LA MISSION

Mises à part l'élaboration du programme détaillé de la délégation avec le concours des services diplomatiques français sur place et la constitution, usuelle, de dossiers concernant les trois pays ou territoires visités, la délégation a eu deux occasions supplémentaires, avant même son départ, de s'informer et de préparer son séjour à Singapour et à Hong Kong.

Ce fut d'abord, le 16 janvier 1985, une réunion de travail organisée au Sénat à l'intention des membres de la délégation et à l'initiative de l'ambassade de Grande-Bretagne en France. M. Fry, diplomate britannique en poste à Paris, et M. French, membre de la délégation du gouvernement de Hong Kong en place à Bruxelles pour les relations avec l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, eurent ainsi l'occasion d'exposer à la délégation les données de base concernant la situation de Hong Kong et les termes essentiels, selon eux, de l'« accord » du 26 septembre 1984 entre la Grande-Bretagne et la République populaire de Chine.

Ce fut ensuite, ce même 16 janvier, à l'invitation de M. David Marshall, ambassadeur de la République de Singapour à Paris, un déjeuner à l'occasion duquel le Président de la Commission et les membres présents de la délégation ont pu recueillir de nombreuses informations sur l'Etat de Singapour, ville de 2.500.000 habitants, indépendante depuis le 9 août 1965, sur son exceptionnel dynamisme économique et sur les relations bilatérales franco-singapouriennes, excellentes mais encore insuffisantes sur les plans économiques et commerciaux malgré quelques réalisations extrêmement positives.

*
* *

B. - LE SÉJOUR EN RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR

Après une brève escale technique à Bangkok, la délégation est arrivée à Singapour le dimanche 3 février 1985 dans l'après-midi. Après des exposés portant sur l'Etat de Singapour et sur la situation géo-stratégique dans la région, faits à l'intention de la délégation par M. Jacques Bernière, ambassadeur de France à Singapour, et par le capitaine de frégate Guy Perrier, attaché des forces armées, les premiers entretiens politiques de la délégation ont pu avoir lieu dès la matinée du lundi 4 février.

1. Les entretiens politiques de la délégation.

- L'audience du chef de l'Etat singapourien.

Le président de la délégation a été reçu par M. Devan Nair, président de la République de Singapour, le 4 février au matin. Il s'est agi là d'un honneur exceptionnel accordé à la délégation de la Commission par les autorités singapouriennes.

Le chef de l'Etat a, à cette occasion, particulièrement insisté auprès de ses interlocuteurs sur le rôle que l'Europe est, selon lui, appelée à jouer dans cette région du monde et sur ses relations avec l'Etat de Singapour. Dans ce contexte, la France, compte tenu de son histoire, singulièrement en Asie du Sud-Est, se trouve naturellement investie d'une mission particulière. Cela est vrai sur le plan politique ; cela est vrai aussi, a souligné le Président de la République de Singapour, dans les domaines économiques et

commerciaux où la France, détentrice de technologies de pointe, dispose d'un atout considérable, encore trop méconnu, qu'il lui incombe de faire valoir davantage, particulièrement à Singapour.

La délégation dans son ensemble a perçu cette audience accordée par le chef de l'Etat singapourien comme un symbole de l'excellence des relations bilatérales entre la France et Singapour.

- L'entretien avec le « Secrétaire parlementaire principal ».

La délégation a été reçue ce même 4 février par M. Lee Yiok Seng « Senior Parliamentary Secretary », accompagné de nombreux parlementaires singapouriens. Ce fut l'occasion pour la délégation de s'informer sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale singapourienne constituée de 79 membres élus pour cinq ans au suffrage universel direct. L'Assemblée nationale est la Chambre unique du Parlement singapourien qui se réunit en sessions d'une quinzaine de jours, selon une périodicité variable mais généralement deux ou trois fois par semestre.

Les dernières élections législatives ont eu lieu à Singapour le 22 décembre dernier, confirmant la domination en sièges du « parti d'action populaire » (P.A.P.) sous l'autorité du Premier ministre, M. Lee Kuan Yew.

- L'entretien avec le ministre des Affaires étrangères.

La délégation a été reçue par M. Dhanabalan le mardi 5 février 1985. Le ministre des Affaires étrangères singapourien était entouré de quelques-uns de ses principaux collaborateurs : M. Jasudasen, Senior Assistant Director ; Miss Joyce Davamoni, Senior Assistant Director ; M. Ong Lu King, Senior Assistant Director ; M. Lawrence Anderson, Country Officer ; et M. Chin Lian Khion, Country Officer.

M. Dhanabalan a d'emblée tenu à souligner la très bonne qualité des relations bilatérales franco-singapouriennes, dénuées de tout problème d'ordre politique, mais encore insuffisantes à ses yeux dans le domaine économique et commercial. Le ministre a particulièrement tenu à marquer l'intérêt que devaient représenter, pour la France, les six pays de l'A.S.E.A.N., principal centre de développement dans le monde, et singulièrement l'Etat de Singapour. Il a souligné que la France avait de grandes possibilités à faire valoir dans cette zone du monde, notamment dans le domaine technologique, et regretté que les industriels français ne profitent pas encore suffisamment de cette opportunité pour accroître le flux d'investissements français à Singapour.

Dans le domaine diplomatique, M. Dhanabalan a particulièrement souligné la grave préoccupation que constitue à ses yeux l'occupation du Cambodge par le Vietnam, et jugé nécessaire de trouver les voies et moyens d'assurer le retrait des troupes vietnamiennes. Il a estimé qu'un statut de neutralité pour le Cambodge pourrait favoriser l'émergence d'une solution indispensable à la paix et à la stabilité dans la région. Il a souhaité que la France, de par le rôle historique qui a été le sien en Asie du Sud-Est, puisse contribuer à une évolution favorable de la situation au Cambodge.

En réponse à des questions posées par les membres de la délégation, le ministre singapourien des Affaires étrangères a également évoqué l'ouverture économique de la Chine, qu'il a jugé favorable pour l'avenir de la région et dont il a souhaité la poursuite, et la situation en Nouvelle-Calédonie, problème à ses yeux difficile, constituant un sujet de préoccupation qu'il importe de résoudre en garantissant la liberté de circulation dans le Pacifique Sud.

- L'entretien avec le deuxième ministre de la Défense et ministre des Communications.

Ce même 5 février, la délégation a été reçue par M. Yeo Ning Hong, second ministre de la Défense dans le gouvernement singapourien. M. Yeo Ning Hong, entouré de plusieurs de ses collaborateurs, a d'abord évoqué plusieurs aspects de la situation internationale dans la région, qu'il s'agisse de la situation actuelle du Cambodge, dont il a redouté qu'elle puisse avoir un effet déstabilisateur dans la région, ou de l'évolution politique aux Philippines, confrontées à des difficultés à la fois politiques et économiques. Il a également évoqué la situation au Japon et l'accroissement éventuel de l'effort budgétaire consenti par ce pays dans le domaine militaire, ce qui pourrait constituer, selon lui, une puissante contribution à la sécurité de la zone.

Le ministre a ensuite traité de divers aspects d'ordre spécifiquement militaire, notamment en ce qui concerne l'entraînement et l'équipement de l'armée singapourienne. La délégation a été particulièrement impressionnée par l'importance de l'effort de Singapour en matière de défense (6 % du P.N.B.) et par le désir du gouvernement singapourien de faire participer chaque citoyen à la défense du pays : l'armée singapourienne comprend 55.000 hommes, dont 80 % d'appelés, et peut en outre s'appuyer sur près de 200.000 réservistes.

2. Les visites de la délégation.

Parallèlement à ces entretiens politiques, le second volet du programme de travail de la délégation a consisté dans diverses visites qui lui ont permis d'apprécier plus concrètement divers aspects de la vie singapourienne et de la politique suivie par les autorités de la ville-Etat.

- La visite à l'« Housing Development Board », organisme responsable de la construction publique à Singapour.

La délégation a été reçue le 5 février par les principaux dirigeants de l'Housing Development Board (H.D.B.), organisme responsable de la construction publique à Singapour. La politique de relogement de la population singapourienne dans des ensembles construits par le H.D.B. constitue en effet l'un des grands succès des dirigeants singapouriens. En 1984, plus de deux millions de personnes, soit 81 % de la population singapourienne, habitaient dans 506.000 appartements construits en vingt-cinq ans par le H.D.B., et constituant des villes nouvelles, comme Bedok, Ang Mo Kio ou Potong Pasir. 70 % des Singapouriens logés par le H.D.B. deviennent propriétaires de leur appartement moyennant un acompte de 20 % et des remboursements mensuels prélevés ensuite sur leur épargne, à laquelle ils sont tenus de consacrer 25 % de leur salaire mensuel - en plus d'une part patronale équivalente.

- La visite du port de Singapour.

Dans l'après-midi du 5 février, la délégation a pu effectuer en bateau une visite particulièrement constructive des installations portuaires de Singapour, administrées par le P.S.A., « Port of Singapore Authority ».

Présenté par les autorités singapouriennes comme le second port du monde par son importance, le port de Singapour s'étend sur plus de 400 hectares de terre ferme et près de 600 kilomètres carrés d'étendues maritimes. Employant plus de 10.000 personnes, le port de Singapour continue à voir son importance s'accroître. Le trafic de Singapour a ainsi été multiplié par 2 au cours des dix dernières années, passant de 55 millions de tonnes de fret en 1975 à plus de 106 millions de tonnes en 1983. La délégation a été impressionnée par la modernité des installations et par le gigantisme du port de Singapour qui joue ainsi un rôle majeur dans la vie économique et financière du jeune Etat.

- Les contacts avec les entreprises françaises implantées à Singapour.

Tout au long de son séjour, la délégation a tenu à prendre contact, autant qu'il lui était possible, avec diverses entreprises françaises installées à Singapour. C'est ainsi qu'elle a été reçue le 4 février par la « French Business Association », organisme regroupant les milieux d'affaires français à Singapour. Ce fut l'occasion pour les commissaires de mesurer les réussites permises par les investissements français à Singapour. Ce fut aussi pour eux l'occasion d'apprécier toutes les opportunités qui s'offrent encore aux industriels français désireux de venir s'installer à Singapour, point d'implantation idéal à partir duquel la diffusion de produits français peut se faire dans toute cette région de l'Asie.

La délégation a pu d'autre part compléter ses contacts avec la colonie française à Singapour - 1.738 personnes au 1^{er} janvier 1985 - à l'occasion des différentes réceptions qui lui ont été réservées durant son séjour sur place.

- La visite de la ville de Singapour.

La délégation a enfin naturellement tenté de profiter de son séjour sur place pour tenter de visiter, aussi brièvement que ce fût, la ville de Singapour.

Elle a été particulièrement impressionnée par l'urbanisation accélérée de la ville qui a su cependant veiller à préserver l'environnement des habitants de Singapour, garantissant ainsi, malgré la densité de sa population, de nombreux espaces verts et, de façon générale, une qualité de vie rare dans une si grande cité.

Les commissaires ont été également frappés de voir coexister à Singapour, en très bonne intelligence, une population aux origines ethniques très variées (75 % de Chinois, 15 % de Malais, 6,5 % d'Indiens et 2,5 % de population d'origines diverses).

La délégation garde ainsi en mémoire la procession indienne du « Thaipusam » au cours de laquelle les pénitents, dont les joues, les lèvres et la langue sont percées de longues aiguilles, s'infligent des supplices et des mortifications au cours de cérémonies de purification qui ne sont même plus pratiquées en Inde, soulignant ainsi à quel point la population singapourienne tient à préserver l'originalité et la spécificité de chacune de ses composantes.

Tout au long de son séjour à Singapour la délégation a été particulièrement sensible à l'excellence de l'accueil qui lui a été

réservé par les autorités singapouriennes. C'est ainsi que le passage de la délégation sénatoriale a été largement couvert par la presse écrite et audiovisuelle singapourienne. La délégation a tenu à remercier ses hôtes au cours d'une conférence de presse le mercredi 5 février 1985.

*
* *

C. - LE SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION À HONG KONG

Ayant quitté Singapour le mercredi 6 février au matin, la délégation a rallié Hong Kong dès la fin de la matinée. Elle s'est ainsi trouvée en mesure d'entamer ses entretiens politiques dès l'après-midi de ce même jour.

1. Les entretiens politiques de la délégation.

- L'entretien avec M. Richard Margolis, conseiller politique adjoint du gouverneur de Hong Kong.

La délégation a eu, dès son arrivée dans les locaux du Consulat général de France, un entretien avec M. Richard Margolis, conseiller politique adjoint du gouverneur de Hong Kong, qui a participé aux négociations sino-britanniques sur le statut de Hong Kong. La délégation a été vivement impressionnée par la qualité de l'exposé de M. Margolis, de surcroît parfaitement francophone, qui lui a présenté les thèses britanniques en ce qui concerne le territoire de Hong Kong.

M. Margolis a d'abord évoqué les données de base de la situation de Hong Kong qu'il a appréciée comme un succès économique exceptionnel qu'il importe de préserver. Hong Kong demeurant cependant à la merci de la République de Chine, il a souligné les deux facteurs dont dépend, selon lui, l'avenir du territoire : la crédibilité du système de Hong Kong tout d'abord, qui dépend essentiellement des liens avec la Grande-Bretagne ; mais aussi la longévité de ce système qui dépend, elle, entièrement de l'attitude de la Chine d'où proviennent, a-t-il rappelé, 50 % de la nourriture des habitants de Hong Kong et qui fournit chaque année 200 millions de mètres cubes d'eau indispensables à la viabilité du territoire. C'est pour cette raison, a indiqué

M. Margolis, qu'il était nécessaire de tenter d'établir un accord avec la République de Chine à l'approche de l'échéance du 30 juin 1997 qui marque l'expiration des droits britanniques sur les « nouveaux territoires ».

Si la solution idéale du maintien du lien d'autorité avec la Grande-Bretagne ne pouvait être atteinte, la concession britannique sur la souveraineté sur le territoire de Hong Kong était, selon M. Margolis, le prix minimal à payer par la Grande-Bretagne pour un accord avec la Chine. Dans ces conditions, le texte signé le 26 septembre 1984, que M. Margolis a présenté comme un véritable « accord » sino-britannique, a permis de créer un système de règles écrites, inexistant jusqu'alors, concernant Hong Kong.

Dans la plupart des domaines, a souligné M. Margolis, la déclaration conjointe entre la Grande-Bretagne et la Chine ne fait d'ailleurs qu'institutionnaliser le système existant : ainsi en est-il du système judiciaire dépendant de Hong Kong ou du système de gouvernement du territoire.

Au terme de cette analyse, M. Richard Margolis a justifié ainsi sa confiance dans l'avenir de Hong Kong et dans la volonté de la Chine de garantir effectivement les termes de l'accord signé avec la Grande-Bretagne : la Chine, a-t-il estimé, a d'abord engagé sa réputation internationale dans cet accord ; l'ouverture économique chinoise initiée par M. Deng Xiaoping semble de surcroît garantir, autant que faire se peut, le maintien de l'attitude chinoise vis-à-vis de Hong Kong.

Enfin, M. Margolis a répondu aux questions des délégués et a notamment souligné que si l'accord sur Hong Kong n'avait, aux yeux du gouvernement de Taïpeh, aucune valeur juridique, il ne devait pas être exclu que la République populaire de Chine propose au gouvernement de Taïwan un accord similaire à celui portant sur Hong Kong.

- Les entretiens au Consulat général de France.

L'information de la délégation a par ailleurs été complétée par des conversations des commissaires avec M. Jean-Luc Defay, consul général adjoint à Hong Kong et avec le commandant de Goldfiem, attaché militaire français à Hong Kong.

M. Defay a tout particulièrement précisé l'analyse française du texte signé par la Grande-Bretagne et la Chine sur le statut de Hong Kong à partir de 1997.

Le commandant de Goldfiem a ensuite présenté dans la matinée du 7 février, au cours d'un exposé particulièrement

apprécié par les membres de la délégation, l'importance des forces de sécurité britanniques à Hong Kong et le rôle de l'armée chinoise dans la région.

En ce qui concerne les forces britanniques de Hong Kong, elles se composent de cinq régiments, dont quatre de Gurkha, et disposent de cinq patrouilleurs et dix hélicoptères. Les forces de police rassemblent pour leur part, près de 27.000 hommes.

S'agissant de la situation stratégique dans la zone, le commandant de Goldfiem a souligné que si l'armée chinoise était la plus nombreuse du monde (plus de 4 millions d'hommes sans même parler des quelques 12 millions constituant les milices populaires), la défense ne constituait pas la première priorité, laquelle est réservée au développement économique ; l'efficacité de l'armée populaire de libération (A.P.L.) dépend surtout de son équipement, jusqu'ici insuffisant.

2. Les visites de la délégation.

La délégation a pu compléter son information sur la situation à Hong Kong au cours de diverses réceptions, tout particulièrement à la résidence de M. René Travert, consul général de France.

Les commissaires ont, à cette occasion, pu nouer les contacts avec les principales autorités locales et en particulier : le général commandant les forces terrestres britanniques ; le capitaine de vaisseau commandant la marine britannique ; M. Cheong-Leen, président du Conseil urbain de Hong Kong ; M. Hotung, président de « Cosmopolitan Properties and Securities Limited » ; et le lieutenant colonel Gaffney, commandant le régiment de Gurkha du génie de la Reine.

La délégation a enfin pu profiter de son séjour à Hong Kong pour apprécier l'extraordinaire urbanisation de cette ville où chaque mètre carré compte. Elle gardera ainsi durablement en mémoire la vision de la rade de Hong Kong qu'il lui a été donné de découvrir le soir de son arrivée à l'occasion d'une promenade en jonque, et celle du village d'Aberdeen où elle a pu se rendre durant la journée du 7 février.

*
* *

D. - LA VISITE DE LA DÉLÉGATION À MACAO

Profitant de sa présence à Hong Kong, la délégation a souhaité saisir l'occasion qui lui était offerte de se rendre, même pour une brève visite, sur le territoire de Macao qui couvre une superficie réduite de 16 kilomètres carrés, à 65 kilomètres à peine de Hong Kong.

La délégation s'est ainsi rendue à Macao au cours de la journée du vendredi 8 février 1984. Elle a pu ainsi avoir des entretiens politiques avec les autorités civiles et militaires du territoire de Macao, où les Portugais se sont établis dès le milieu du ^{xvi} siècle et qui se présente aujourd'hui, conformément à l'accord conclu entre les deux pays en 1969, comme un territoire chinois sous administration portugaise.

1. Les entretiens politiques de la délégation.

- Le Président de la délégation a été reçu par le colonel Amaral de Freitas, chef des forces de sécurité du territoire de Macao, et Gouverneur par intérim, en l'absence du Gouverneur du territoire en visite en Chine durant le séjour de la délégation sénatoriale.

- La délégation au complet avait au préalable assisté à une réunion à l'état-major du territoire à laquelle participaient les principales autorités militaires de Macao : le colonel Priva Morao, commandant en second des forces de sécurité ; le lieutenant-colonel Chung et son adjoint le capitaine de corvette Monteiro, officier des relations publiques ; et le major Pires de l'état-major des forces portugaises à Macao.

Les délégués ont ainsi pu recueillir de précieuses informations sur les forces de sécurité portugaises présentes sur ce territoire de Macao peuplé de 400.000 habitants (dont 380.000 sur le continent et 20.000 sur deux îles elles-mêmes reliées par des ponts au continent). Les forces portugaises stationnées à Macao sont des forces de sécurité dont l'effectif total atteint 2.627 hommes. Ces forces de sécurité sont réparties en six ensembles : protection civile, police maritime et fiscale, corps de pompiers, police municipale, centre d'instruction et police judiciaire.

Le budget de la défense du territoire s'élève pour 1985 à 250 millions de patacas (1 pataca = 1,20 F), soit 20 % du budget total du territoire qui représente pour 1985 1,2 milliard de patacas. La mission principale de ces forces de sécurité est la surveillance des passagers en transit qui ont été près de 7 millions pour la seule année 1984, et la recherche des immigrés illégaux (5.900 en 1984) : chaque jour 30 personnes sont ainsi remises aux autorités chinoises.

2. La visite du territoire.

Chaleureusement accueillis par les autorités portugaises, dont les délégués unanimes souhaitent qu'ils trouvent ici l'expression de leur profonde reconnaissance, les commissaires ont pu profiter des quelques heures passées à Macao pour visiter les principaux sites du territoire : la célèbre porte donnant sur la Chine, marquant les limites du territoire de Macao ; la façade de la cathédrale Saint-Paul ; ou divers temples chinois.

Les autorités de Macao ont également tenu à montrer à la délégation les efforts considérables de modernisation du territoire, symbolisés par les installations de télévision qui viennent d'être ouvertes à Macao.

Elles ont enfin permis à la délégation de visiter le casino de Macao qui représente à lui seul 25 % du produit intérieur brut du territoire : les commissaires n'oublieront pas de sitôt l'image de cette succession de salles de jeux où des milliers de joueurs se livrent à leur activité favorite.

*
* *

E. - LE SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION À HONOLULU

Ayant quitté Hong Kong dès son retour de Macao le vendredi 8 février au soir, la délégation est arrivée à Honolulu, après neuf heures de vol et compte tenu du décalage horaire, à 11 heures du matin ce même vendredi 8 février 1985.

Elle n'a eu qu'à se féliciter de cette ultime étape qui lui a permis d'obtenir, auprès des autorités militaires américaines en particulier, une vision d'ensemble de la situation géostratégique dans la zone du Pacifique et la source de multiples informations extrêmement précieuses. Trois entretiens d'une exceptionnelle densité y ont largement contribué.

1. Les entretiens de la délégation.

- *La rencontre avec l'état-major et le Commandant en chef interarmées des forces armées du Pacifique (C.I.N.C. P.A.C.).*

La délégation a été reçue dès l'après-midi de son arrivée, à l'état-major américain des forces armées du Pacifique. Le commandement interarmées des forces du Pacifique est l'un des grands commandements interarmées américains dont la compétence géographique s'étend de la côte américaine et du méridien de Panama à l'est, au méridien du Cap à l'ouest. Le commandement interarmées, qui rassemble plus de 200.000 hommes, regroupe l'ensemble des forces armées américaines dans le Pacifique : la flotte du Pacifique dont l'état-major est à Pearl Harbor et regroupe à la fois la troisième flotte basée à Hawaï et en Californie, et la septième flotte basée à Okinawa au Japon ; le commandement des forces aériennes du Pacifique ; et enfin les forces américaines basées au Japon, aux Philippines, en Corée, à Guam et dans les îles Samoa américaines.

La délégation a assisté, au C.I.N.C.P.A.C., à une réunion à laquelle participaient notamment le général Brasehars, le général Olsen et M. Taylor. L'amiral William Crowe, commandant en chef, est ensuite venu pendant une heure, répondre aux questions des délégués et s'entretenir avec eux.

Un vaste tour d'horizon a ainsi été effectué sur les forces respectives des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans la zone du Pacifique. Les forces américaines ont été précisément décrites aux membres de la délégation, qu'il s'agisse des forces de l'océan Indien, dont la base principale se situe à Diego Garcia, des forces du Pacifique Ouest qui s'appuient en particulier sur une quarantaine de bâtiments basés à Guam, ou des forces du Pacifique du Centre et de l'Est basées à Hawaï.

En réponse aux questions des sénateurs, l'amiral Crowe a en particulier évoqué les relations avec Taïwan, l'importance du détroit de Malacca, les retombées diplomatiques et stratégiques éventuelles de la situation en Nouvelle-Calédonie, et l'influence soviétique dans le golfe Persique.

L'amiral Crowe a conclu son propos en estimant que malgré l'ampleur et le nombre des problèmes dans la zone du Pacifique et de l'Océan Indien (Afghanistan, Cambodge, Chine, Corée...), il convenait d'envisager l'avenir avec optimisme : le monde libre a

fait, a-t-il souligné, de grands progrès et la situation est aujourd'hui encourageante. La présente administration américaine a fait d'énormes efforts qui permettent aux Etats-Unis de continuer à promouvoir la paix et la stabilité dans cette région du monde ; tout en souhaitant que les alliés des Etats-Unis assument également chacun pour sa part la défense du monde libre, il a estimé la situation actuelle globalement favorable.

- Les entretiens de la délégation au Pacific Forum.

La délégation a été reçue le samedi 9 février 1985, au « Pacific Forum », organisme créé en 1975, financé principalement par des organisations privées, dirigé par l'amiral Vasey, et qui entretient des liens informels mais suivis avec l'ensemble des gouvernements des pays riverains du Pacifique, le département d'Etat, la Maison Blanche et plusieurs instituts universitaires ou de recherches américains.

La délégation a rencontré le directeur du Pacific Forum, l'amiral Vasey ; l'amiral Hayward, ancien commandant en chef du Pacifique et ancien chef d'état-major de la marine des Etats-Unis ; M. David Ramsour, directeur des prévisions de la Banque de Hawaï ; et M. John Griffin, rédacteur en chef du « Honolulu Advertiser ».

Les principaux thèmes abordés au cours de la table ronde organisée à l'intention de la délégation sénatoriale ont permis à la délégation d'appréhender globalement l'ensemble des problèmes de la zone du Pacifique.

L'amiral Vasey a tout particulièrement insisté sur les points suivants : le Pacifique constitue désormais dans tous les domaines un théâtre d'évolution accélérée dont les problèmes ne doivent pas être ignorés ; la zone du Pacifique va voir prochainement apparaître une nouvelle génération de dirigeants et, d'ici là, va être confrontée au problème de la succession des dirigeants actuels dans de nombreux pays : Philippines, Thaïlande, Corée... ; la coopération régionale sera de plus en plus importante dans cette région ainsi qu'en témoigne l'exemple de l'A.S.E.A.N.

L'amiral Hayward a pour sa part, souligné les principales tendances stratégiques actuelles dans la région du Pacifique. Il a relevé le caractère hétérogène de la zone constituée de trois sous-ensembles : l'Asie du Nord-Est (Japon, Corée, Chine, Etats-Unis) ; l'Asie du Sud-Est (Indochine et archipels) ; et le Pacifique Sud (Australie, Nouvelle-Zélande et îles du Pacifique). Chacune de ces sous-régions, a-t-il souligné, a ses perspectives d'avenir propres.

L'Amiral Hayward a particulièrement tenu à souligner l'immensité des distances dans cette zone du Pacifique : la distance entre San Francisco et Hawaï est la même que celle entre New-York et Brest, celle entre Hong Kong et Hawaï équivaut à celle entre Paris et Téhéran... C'est dans ce contexte que les Etats-Unis doivent établir une présence militaire consistant à maintenir une barrière en Asie et à promouvoir la stabilité et le développement des pays alliés.

- Les entretiens de la délégation à l'East West Center.

La délégation a été également reçue le 9 février par M. Victor Hao Li, président de l'« East West Center », et plusieurs de ses collaborateurs, en particulier M. Bole, ancien ambassadeur des îles Fidji, M. Morrison et M. Charlot. Les différents interlocuteurs de la délégation ont, au cours d'une réunion de travail suivie d'un déjeuner, présenté aux commissaires les principales activités de l'East West Center et répondu aux questions des délégués.

Créé en 1960, l'East West Center est un organisme indépendant dont le budget s'élève à plus de 22 millions de dollars et qui accueille environ 1.500 chercheurs. Les activités de l'East West Center s'articulent essentiellement autour de cinq « instituts » qui effectuent des recherches dans les domaines suivants : communication ; culture ; environnement ; population ; et ressources. C'est ainsi que des projets sont actuellement à l'étude dans les domaines suivants : besoins en énergie ; aquaculture ; système juridique lié au stockage des déchets nucléaires ; et rôle des sociétés multinationales.

La France entretient des contacts réguliers avec l'East West Center, en voie de réorganisation, et a pour la première fois, versé en 1984 une contribution qui est la première d'un pays européen et qui marque notre intérêt politique pour les questions relatives au bassin du Pacifique.

2. Les visites de la délégation.

La délégation ne pouvait enfin quitter le site enchanteur des îles Hawaï sans une visite, malheureusement trop brève, de l'île d'Oahu. Il lui a cependant été donné, malgré la brièveté de son séjour, d'effectuer, grâce à l'obligeance du commandement en chef américain des forces armées du Pacifique, une visite fort émouvante de la rade de Pearl Harbor où, au matin du 7 décembre 1941, l'attaque japonaise, détruisant 18 navires américains et

coûtant la vie à plus de 3.000 américains, a précipité l'entrée en guerre des Etats-Unis. Les Américains y ont édifié, sur les lieux mêmes où les bateaux ont été coulés, plusieurs monuments symboliques dont le plus impressionnant est celui bâti au-dessus de l'épave de « l'Arizona » qui renferme encore plus de 1.100 marins : l'ouverture pratiquée dans l'édifice, les traces d'huile persistant après plus de quarante ans auprès d'une tourelle rouillée ont contribué à l'émotion des membres de la délégation.

*
* *
*

L'audition de M. le ministre des Relations extérieures devant la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées le 21 février 1985.

Revenue à Paris le lundi 11 février 1985 au soir, la délégation a pu participer, quelques jours à peine après son retour, à l'audition de M. le ministre des Relations extérieures devant notre Commission.

M. Roland Dumas est ainsi venu en quelque sorte apporter un dernier élément d'information aux délégués en évoquant devant la Commission les questions du Pacifique.

Rappelons ici que le ministre a notamment abordé les réactions aux essais nucléaires français, les conséquences diplomatiques du problème calédonien, les relations avec la Corée du Sud et la situation en Indochine.

Rappelant les critiques de plusieurs pays de la région aux essais de Mururoa, M. Roland Dumas a décrit les deux types d'actions menées par la France : une politique d'explication diplomatique qui a produit d'heureux effets, et des missions d'experts dont les conclusions, largement divulguées, ont conclu à l'absence de nocivité des expériences nucléaires. Il a précisé que cette sensibilité de certains pays à l'égard de l'atome ne visait pas seulement la France, et a rappelé le refus récent des autorités néo-zélandaises de recevoir en leurs ports des navires nucléaires américains.

A propos de la Nouvelle-Calédonie, M. Roland Dumas a tenu à préciser que, ministre des Relations extérieures, il ne traiterait bien évidemment que des conséquences diplomatiques à l'étranger de ce problème. Il a fait état des efforts d'explication menés par notre diplomatie vis-à-vis des pays de la région, dont il a cité les réactions favorables et notamment celles de l'Australie.

Evoquant la Corée, il a rappelé la qualité des relations politiques, économiques et culturelles avec la Corée du Sud. Après avoir indiqué qu'il n'y avait eu que changement d'appellation de la représentation en France de la Corée du Nord, le Ministre a ensuite confirmé le voyage, qui vient d'avoir lieu, du Premier ministre et de Mme Edith Cresson en Corée du Sud.

Il s'est en revanche déclaré inquiet de l'évolution de la situation en Indochine après les dernières offensives vietnamiennes au Cambodge qui ont entraîné l'exode en Thaïlande de 250.000 réfugiés.

* * *

Tels sont les principaux éléments d'information qui ont été recueillis par la délégation au cours de sa mission d'information. Ils ont tout particulièrement alimenté les réflexions des commissaires sur trois sujets principaux sur lesquels il paraît ici utile de revenir : la République de Singapour ; le statut du territoire de Hong Kong ; et enfin, de façon générale, la situation géo-politique dans la zone du Pacifique dans son ensemble.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR : UNE VILLE-ÉTAT A LA STABILITÉ POLITIQUE REMARQUABLE ET A LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE EXCEPTIONNELLE, AVEC LAQUELLE LA FRANCE DOIT APPROFONDIR SES RELATIONS

Minuscule ville-Etat de moins de 620 kilomètres carrés, le territoire de la République de Singapour se compose d'une île principale de 575 kilomètres carrés et d'une cinquantaine de petits îlots voisins. Située à l'extrémité sud de la péninsule malaise, à 136 kilomètres au nord de l'équateur, l'île principale ne mesure que 42 kilomètres d'est en ouest sur 23 kilomètres du nord au sud, soit à peu près la taille de Paris, ou encore le dixième de la Corse...

Un mot d'histoire n'est sans doute pas ici inutile pour rappeler que c'est le 28 janvier 1819 que le Britannique Stamford Raffles, brillant fonctionnaire de la Compagnie des Indes orientales, entra dans le chenal et y établit, au prix de 33.200 dollars espagnols versés au sultan de Johore, une position britannique exceptionnelle, entre l'Océan Indien et la mer de Chine orientale. Devenue ainsi colonie britannique, Singapour permit à la Grande-Bretagne, grâce à une croissance démographique et économique fulgurante, de faire pièce aux Hollandais présents en Indonésie - alors Indes néerlandaises - et aux visées françaises en Indochine.

Bien vite, le port de Singapour devint une escale recherchée pour tous les navires reliant l'Europe à l'Asie. Dès 1869, l'ouverture du canal de Suez fit faire un bond en avant spectaculaire à l'économie de Singapour. Vers la fin du XIX^e siècle, le développement de l'industrie du caoutchouc et de l'étain favorisa un nouvel essor.

Entre les deux guerres mondiales, la Grande-Bretagne fit construire à Singapour une puissante base navale supposée revêtir une importance stratégique encore supérieure à celle de Gibraltar

en Méditerranée... Pourtant, sans coup férir, l'aviation japonaise bombardra le 10 décembre 1941 l'île de Singapour. Aucune fortification ne protégeant les côtes nord de ce qui était considéré comme une véritable forteresse - provoquant, dit-on, la stupéfaction du Premier ministre britannique Wiston Churchill -, la garnison britannique, forte de 80.000 hommes, dut capituler le 15 février 1942.

En 1946, Singapour devint une colonie de Couronne distincte de la Malaisie et désigna en 1948 les premiers membres élus de son Conseil législatif. Lors des élections de 1955, M. David Marshall, aujourd'hui ambassadeur à Paris, devint le premier président du Conseil de Singapour. Le territoire accéda finalement à l'indépendance en trois étapes : le 3 juin 1959, Singapour obtint l'autonomie interne, alors que la Malaisie était déjà indépendante depuis 1957 ; en 1963, Singapour, sous l'impulsion de son premier ministre Lee Kuan Yew - toujours chef du gouvernement - se joignit à la jeune Fédération de Malaisie ; enfin, en raison de rivalités d'ordre politique, ethnique et économique, Singapour se sépara deux ans plus tard de la Malaisie le 9 août 1965. La République de Singapour fut finalement proclamée, toujours sous la houlette de Lee Kuan Yew, le 22 décembre de la même année.

La République de Singapour est aujourd'hui un Etat de plus de 2.500.000 habitants qui fait vivre en grande harmonie *une population aux origines ethniques extrêmement variées* puisqu'elle est constituée de 1.900.000 Chinois (76,6 %), de 370.000 Malais (14,7 %), de 160.000 Indiens (6,4 %), mais encore de 56.000 personnes d'origines très diverses (Caucasiens, Eurasiens, Japonais et Arabes).

*
* *

A. - LA SITUATION POLITIQUE INTÉRIEURE : UNE DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE FORTE, JOUIS-SANT D'UNE STABILITÉ POLITIQUE REMARQUABLE ET DOMINÉE PAR LA PERSONNALITÉ DU PREMIER MINISTRE, M. LEE KUAN YEW

1. Les institutions singapouriennes.

Singapour, d'un point de vue strictement institutionnel, est une République parlementaire de type monocaméral dont les règles de fonctionnement demeurent inspirées par la tradition britannique.

Le Parlement est composé d'une seule Assemblée nationale de 79 membres, élus pour cinq ans au suffrage universel par l'ensemble des citoyens de plus de vingt et un ans - le vote y étant obligatoire. Les dernières élections législatives ont eu lieu le 22 décembre dernier.

Le Président de la République est élu pour quatre années par l'Assemblée à la tête de l'Etat, mais il ne dispose, comme il est de tradition en régime parlementaire, que d'une autorité essentiellement symbolique.

La réalité du pouvoir appartient au Premier ministre, véritable détenteur du pouvoir exécutif et responsable devant le Parlement. M. Lee Kuan Yew détient cette fonction sans discontinuer depuis 1959 - dès avant l'indépendance de Singapour - et l'exerce avec autorité.

Pour ce faire, le chef du gouvernement s'appuie principalement sur un parti dominant dont il est le secrétaire général, le People's Action Party (P.A.P.). Le P.A.P. a remporté la totalité des sièges aux élections législatives de 1968 à 1980. Il se réclame du socialisme, malgré son anti-communisme et sa politique intransigeante à l'égard de l'opposition, dont les activités sont très soigneusement surveillées.

Les autres partis politiques sont le Worker's Party - dont le secrétaire général, M. Jeyaretnam, a été élu député le 31 octobre 1981 à la faveur d'une élection partielle, et divers partis de moindre importance : Singapore Democratic Party, Barisan Socialis, Singapour Malays, National Organisation, United People's Front... Mais le parti communiste, émanation du parti communiste de Malaisie (C.P.M.), qui considère que la Malaisie et Singapour forment une seule entité artificiellement divisée, est interdit et ses militants font l'objet d'arrestations, en vertu de l'« Internal Security Act ».

2. Une stabilité politique remarquable:

Dans ce contexte, le pays jouit depuis un quart de siècle d'une stabilité politique fermement assurée.

Le P.A.P. a conservé la totalité des sièges au Parlement à la suite des élections générales de décembre 1980, mais l'opposition, qui avait acquis un siège en octobre 1981, a « doublé » sa représentation parlementaire lors des dernières élections législatives, avec la réélection de M. Jeyaretnam et l'élection du secrétaire général du Singapore Democratic Party. Surtout, le

poids réel de l'opposition s'est, dans le même temps, sensiblement alourdi, passant de 22 % des suffrages exprimés en 1980 à 37 % en 1984.

Cela dit, quel qu'autoritaire qu'ait été l'impulsion donnée au développement de cette cité-Etat dépourvue de ressources naturelles, il faut apprécier le succès du gouvernement de M. Lee Kuan Yew qui a réussi à établir une société multiraciale équilibrée et extrêmement prospère, où cohabitent, en toute harmonie semble-t-il, Chinois, Malais, Indiens et d'autres minorités. Il poursuit de surcroît un programme social ambitieux, destiné à améliorer les conditions de vie des plus défavorisés, avec le concours d'un syndicalisme d'Etat actif.

Ces résultats n'ont naturellement pas été acquis sans contreparties. Tout en demeurant dans le cadre formel d'institutions démocratiques, l'opposition demeure affaiblie dans son expression. Les syndicats sont, pour leur part, étroitement contrôlés. Une grande vigilance est exercée à l'encontre de toute forme possible de contestation violente. Une législation sévère a été édictée en matière de maintien de l'ordre, et certaines d'entre elles ne paraissent pas conformes au modèle démocratique classique : l'« Internal Security Act » a ainsi permis la détention sans jugement et sans limite de durée. La crainte d'une subversion, communiste ou musulmane intégriste, restant toujours présente, le gouvernement n'envisage pas - semble-t-il - de renoncer à ces mesures d'exception.

Reste une remarquable stabilité politique sur laquelle Singapour a pu fonder son exceptionnel développement économique. La personnalité du Premier ministre, M. Lee Kuan Yew, n'est évidemment pas étrangère à ces résultats spectaculaires.

3. La personnalité de M. Lee Kuan Yew.

Premier ministre depuis plus de vingt-cinq ans, M. Lee Kuan Yew, né en 1923, est juriste de formation. Après de brillantes études à Cambridge, ce petit-fils d'un Chinois Hakka revint à Singapour en 1940. Fondateur du People's Action Party (P.A.P.) en 1954, il devint chef du gouvernement en 1959. Après avoir préconisé l'union avec la Malaisie, il posa, après l'accession à l'indépendance en 1965, les fondements de l'avenir économique et social de la jeune République. Cette personnalité exceptionnelle, dont la stature dépasse le cadre étroit de la cité-Etat, a permis, avec son équipe, à Singapour d'acquérir la place qui est aujourd'hui la sienne dans les affaires internationales. Invoquant

ouvertement l'exemple du Japon, M. Lee Kuan Yew se plaît à prôner le travail acharné, qui seul peut mener à la réussite, et à mettre en garde la jeunesse singapourienne contre tout relâchement qui risquerait de remettre en cause le brillant, mais toujours fragile, édifice singapourien.

Aujourd'hui âgé de soixante-deux ans, M. Lee Kuan Yew s'efforce, depuis quelques années, de pérenniser l'oeuvre de construction nationale à laquelle il a présidé en recrutant parmi les élites professionnelles et intellectuelles du pays, une jeune relève politique de haute qualité destinée à assurer la succession des dirigeants actuels. Cette tâche de renouvellement des dirigeants est aujourd'hui en voie d'achèvement. M. Lee Kuan Yew a ainsi annoncé qu'il se retirerait vraisemblablement en 1988 laissant la place à celui qu'il jugera le plus digne de lui succéder. C'est ainsi que M. Goh Chok Tong, ministre de la Défense, a été récemment nommé premier Vice-Premier ministre et apparaît à ce titre comme le dauphin le plus probable du Premier ministre.

Dans l'attente de la promotion au sommet de l'Etat de cette nouvelle génération formée dans le sérail, M. Lee Kuan Yew et son gouvernement s'attachent à favoriser la reconversion de l'économie singapourienne dans les hautes technologies peu consommatrices de main-d'œuvre mais fortement utilisatrices de matière grise et s'emploient à recycler la main-d'œuvre nationale dans les technologies nouvelles.

D'ores et déjà, en tout cas, Singapour joue le rôle de plaque tournante du commerce international et des activités bancaires en Asie du Sud-Est. Economiquement prospère, exempte de corruption, symbole d'efficacité, politiquement stable, Singapour est ainsi devenu un modèle de réussite dans la région et dans la zone du Pacifique dans son ensemble.

*
* *

B. - LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE SINGAPOUR : UNE DIPLOMATIE DIVERSIFIÉE, FAVORABLE A LA COOPÉRATION RÉGIONALE, ET VIVEMENT PRÉOC- CUPÉE PAR LA SITUATION AU CAMBODGE

1. Des relations extérieures diversifiées.

Ancienne colonie britannique, la République de Singapour est naturellement demeurée attachée au Commonwealth. Mais le jeune Etat s'est résolument engagé sur la voie de la diversification

de ses relations extérieures. Le gouvernement singapourien estime que la multiplicité des influences en Asie du Sud-Est est la meilleure garantie contre l'emprise excessive d'une des grandes puissances dans la zone.

C'est ainsi que Singapour fait partie du *mouvement des non alignés* et a toujours pris soin de ne pas s'engager aux côtés de tel ou tel bloc.

Tandis qu'il approfondissait ses liens avec les Etats-Unis, le Japon et l'Europe occidentale, Singapour a, dans cet esprit et en dépit de son anti-communisme, noué des relations avec l'U.R.S.S. et les Etats d'Europe orientale. Son souci d'équilibre se manifeste également, en Asie même, dans ses rapports avec la Corée du Sud et la Corée du Nord, représentées l'une et l'autre à Singapour.

Cette volonté d'ouverture et d'équilibre n'est cependant pas exclusive de positions parfois tranchées. C'est ainsi que Singapour persiste dans son refus de normalisation de ses *relations avec la Chine*, aussi bien pour des raisons politiques – l'appui apporté par Pékin aux partis communistes d'Asie du Sud-Est –, que pour des motifs tactiques liés à la susceptibilité de ses voisins non chinois. Mais une telle prise de position n'exclut pas des relations économiques actives : les échanges commerciaux entre les deux pays se développent ; Deng Hsiao Ping a visité la petite République en 1978, tandis que M. Lee Kuan Yew et ses ministres se rendaient à plusieurs reprises à Pékin. Une représentation commerciale officielle chinoise a été ouverte à Singapour en septembre 1981. Soulignons enfin que des liens commerciaux existent parallèlement avec Taïwan.

2. Une politique favorable à la coopération régionale.

Une seconde orientation directrice de la politique étrangère de Singapour tend naturellement à favoriser la coopération avec ses voisins de la région.

C'est ainsi que la République de Singapour a adhéré en 1967, lors de sa création, à l'*Association des nations du Sud-Est asiatique (A.S.E.A.N.)* et a établi progressivement avec ses cinq partenaires – Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines et, depuis 1984, Brunei – des contacts étroits en dépit de quelques divergences, de nature essentiellement économique. Les pays de l'A.S.E.A.N., conscients de leurs faiblesses et des enjeux stratégiques, politiques et économiques qu'ils représentent, ont judicieusement choisi de s'unir pour accroître leur pouvoir de négociation et mieux défendre leurs intérêts. Mais l'A.S.E.A.N. ne

constitue nullement un accord de défense et son objet essentiel demeure d'ordre économique.

Il en va différemment de *l'Accord de défense des Cinq* que Singapour a conclu en avril 1971 avec la Malaisie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne. Cet accord tend, dans une certaine mesure, à se substituer à la présence militaire de la Grande-Bretagne, après son retrait à l'est d'Aden. Complété par divers accords bilatéraux, « l'arrangement à cinq » de 1971 associe deux pays de l'A.N.Z.U.S. - Australie et Nouvelle-Zélande - à ceux de l'A.S.E.A.N. sans avoir à créer une alliance militaire dont les pays participants ne veulent pas.

3. La préoccupation de Singapour devant la situation au Cambodge.

On ne saurait enfin, dans la conjoncture actuelle en Asie du Sud-Est, esquisser les lignes directrices de la politique étrangère de Singapour sans souligner la vive inquiétude manifestée par ses dirigeants devant l'évolution de la situation au Cambodge.

M. Dhanabalan, ministre des Affaires étrangères, a clairement indiqué à la délégation sénatoriale, au cours de l'entretien qu'il lui a accordé le 5 février 1985, sa préoccupation devant l'occupation du Cambodge par le Vietnam et son désir de favoriser toute solution - tel un statut de neutralité pour le Cambodge - susceptible d'assurer le retrait des troupes vietnamiennes et l'indépendance du Cambodge.

Singapour a, dans l'affaire cambodgienne, adopté un langage particulièrement dur à l'égard du Vietnam et de l'Union soviétique. Parmi tous les pays de l'A.S.E.A.N., Singapour a le plus nettement manifesté sa solidarité avec la Thaïlande. De même, Singapour a, en juillet 1982, joué un rôle non négligeable dans la formation d'un gouvernement de coalition avec les trois composantes de la résistance khmère.

Cela dit, à la condition d'un règlement de la situation cambodgienne assurant l'auto-détermination du peuple khmer, Singapour s'affirme disposé à voir le Vietnam prendre dans la région la place qui lui revient. Il pourrait en effet être un facteur d'équilibre face à la Chine, qui est perçue par Singapour comme pouvant à long terme être une menace à la stabilité de la région. C'est dans ce contexte régional et international que les dirigeants singapouriens souhaitent voir la France, compte tenu de son rôle historique en Indochine, user de son influence dans la région, et notamment auprès du gouvernement vietnamien, pour favoriser un règlement de la question cambodgienne.

*

* *

C. - LA POLITIQUE DE DÉFENSE DE SINGAPOUR : UNE APPRÉCIATION DE LA MENACE SE TRADUISANT PAR UN EFFORT DE DÉFENSE TRÈS SUBSTANTIEL

1. L'évaluation des menaces.

Au-delà de la situation au Cambodge, de la menace vietnamienne, voire à terme de la menace chinoise, les dirigeants de Singapour, tout en étant très satisfaits de la stabilité interne de la République, peuvent envisager deux formes de menaces : celles résultant d'une agression extérieure d'un régime communiste ou islamique ; et celles qui pourraient provenir d'infiltrations subversives à partir de pays voisins, tels que la Malaisie ou l'Indonésie.

De surcroît, et quelle que soit l'harmonie apparente des rapports inter-ethniques à Singapour, les dirigeants du pays doivent demeurer en permanence très attentifs aux risques d'affrontements raciaux. Ce peut être particulièrement le cas entre communautés chinoise et malaise, moins à Singapour même que par prolongement de tensions éventuelles en Malaisie.

2. Les forces armées singapouriennes.

Confronté à ces menaces, Singapour a défini une politique de défense destinée à répondre à ses besoins propres, mais aussi, le cas échéant, à ceux de ses partenaires de l'A.S.E.A.N., tant il est vrai que la sécurité de la ville-Etat est inéluctablement liée à celle de ses voisins.

Pour ce faire, Singapour consacre des masses budgétaires importantes à son effort de défense, de l'ordre de 6 % du P.N.B ainsi que le font apparaître les tableaux suivants :

Part du P.N.B. (%)		Part du budget général (%)	
1980-1981	5,67	1980-1981	16,8
1981-1982	5,94	1981-1982	15,7
1982-1983	6,64	1982-1983	13,7
1983-1984	5,8	1983-1984	13,55

Les forces armées singapouriennes, fondées sur la conscription, sont ainsi composées de 55.000 hommes environ qui constituent l'armée la plus moderne et la mieux entraînée des pays de l'A.S.E.A.N. Constituées pour les trois quarts d'appelés effectuant un service national d'une durée de vingt-quatre à trente-six mois selon les armes, les forces singapouriennes se répartissent comme suit :

- armée de Terre : 45.000 hommes (dont 30.000 du contingent) ;
- marine : 4.500 hommes (dont 1.800 du contingent) ;
- armée de l'Air : 6.000 hommes (dont 3.000 appelés).

La défense de Singapour peut au surplus compter sur un personnel de réserve nombreux - de l'ordre de 200.000 hommes. Et Singapour promeut une politique de « défense civile » active consistant à faire participer chaque citoyen à la défense du pays et s'appuyant sur un réel consensus en la matière dans le pays.

L'équipement de l'armée singapourienne, en cours de renouvellement, est satisfaisant et son niveau d'armement excellent. L'une de ses difficultés réside dans ses possibilités d'entraînement, compte tenu de l'exiguïté du territoire singapourien. C'est pourquoi les pays alliés voisins - tels l'Australie ou la Nouvelle-Zélande - accueillent régulièrement des troupes singapouriennes. Peut-être faut-il voir ici dans cette contrainte géographique l'une des raisons pour lesquelles des conseillers israéliens - eux aussi conduits à se battre hors de leurs frontières - ont formé, notamment jusqu'en 1975, les premiers contingents de l'armée singapourienne ?

Mais, plus généralement, Singapour développe avec ses voisins de l'A.S.E.A.N. une coopération militaire bilatérale dans le domaine de l'entraînement, de la formation et de la fourniture de pièces détachées.

Au total, l'importance de ce potentiel de défense, conjugué avec la richesse économique du pays, donne à Singapour un poids important dans le débat régional.

*
* *

D. - LA PROSPÉRITÉ DE SINGAPOUR : UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE EXCEPTIONNEL, QUI A DOTÉ SINGAPOUR D'UNE DES ÉCONOMIES LES PLUS PERFORMANTES DU MONDE, AINSI A MÊME D'AFFRONTER L'AVENIR AVEC CONFIANCE

1. Un prodigieux essor économique aux résultats spectaculaires.

L'économie singapourienne a connu en 1984 *un taux de croissance de 8,5 %*, lequel a été jugé décevant... Il est vrai que Singapour avait bénéficié, tout au long de la décennie 1970-1980, d'un taux de croissance de 9,5 % par an en moyenne.

Ce prodigieux essor économique s'est naturellement appuyé sur la situation géographique privilégiée de son port - l'un des plus importants du monde - ; mais il a surtout su tirer parti de la stabilité politique de Singapour, du consensus national sur la nécessité d'un développement accéléré incluant l'acceptation d'un ordre public sévère, d'une législation financière libérale, et aussi - peut-être surtout - de l'exceptionnelle capacité de travail et de l'habileté commerciale de sa population. Singapour est ainsi parvenu à surmonter trois obstacles qui auraient pu vouer à l'échec tout effort de développement durable : l'extrême exigüité de son territoire - 600 kilomètres carrés - ; la faiblesse numérique de sa population - 2.500.000 habitants - ; et l'absence quasi complète de ressources naturelles.

Singapour est de surcroît parvenu à consolider son essor économique, malgré la crise internationale, en préservant pratiquement le *plein emploi* et en combattant avec efficacité les tendances inflationnistes : le taux de chômage - qui était de 14 % en 1959 lorsque Singapour accéda à l'autonomie interne - n'est plus que de 3,2 %, le problème de la ville étant plutôt aujourd'hui un manque de main-d'œuvre ; le taux *d'inflation*, pour sa part, qui avait dépassé 8 % en 1980 - 1981 après être demeuré longtemps inférieur à 5 %, est à nouveau inférieur à 4 % depuis 1982.

Le produit national brut de Singapour s'est ainsi élevé à plus de 15 milliards de dollars américains en 1983. *Le P.N.B. par habitant* est ainsi désormais le plus élevé d'Asie - 5.800 dollars en 1983 -, immédiatement après celui du Japon et celui du sultanat de Brunei, désormais indépendant.

L'économie nationale est fondée sur les échanges extérieurs puisque 75 % de la production industrielle est exportée. Malgré un sensible ralentissement de leur croissance depuis 1981, ces échanges extérieurs continuent à progresser et ont atteint en 1983 plus de 48 milliards de dollars. Si la balance commerciale est traditionnellement déficitaire - 7 milliards de dollars en 1983 -, ce déficit est maintenu dans des limites raisonnables et se trouve largement couvert grâce à l'excédent des services et à l'apport des capitaux étrangers, permettant à la *balance des paiements* de demeurer largement *positive* - plus d'un milliard de dollars d'excédent en 1983.

Les trois *principaux partenaires commerciaux* de Singapour sont les Etats-Unis (16,5 % des échanges), la Malaisie voisine (15,9 %) et le Japon (14,2 %). La Communauté économique européenne dans son ensemble y occupe environ 10 % des échanges, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale étant les principaux partenaires commerciaux européens de Singapour. C'est ce qu'illustre le tableau suivant :

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE SINGAPOUR

Pays	Volume des échanges avec Singapour (en milliards de dollars)	Pourcentage du total
Etats-Unis	17,4	16,5
Malaisie	16,8	15,9
Japon	16	14,2
Arabie saoudite	7,5	7
Hong Kong	4,4	4,2
Thaïlande	3	2,9
Grande-Bretagne	2,7	2,5
R.F.A.	2,7	2,5
Australie	2,5	2,3
Taiwan	2,3	2,2
Chine	2,3	2,2
Iran	2	1,9

Enfin, les principaux investisseurs étrangers - à côté des investisseurs locaux qui occupent une place de plus en plus

notable : plus de 20 % de l'ensemble – sont les quatre pays suivants :

- Etats-Unis : 33 % ;
- Japon : 20 % ;
- Grande-Bretagne : 15,7 % ;
- Pays-Bas : 14 %.

Les investissements français, de leur côté, n'ont atteint en 1983 que 90 millions de dollars selon l'estimation de l'« Economic development board » de Singapour, soit moins de 1 % du total.

2. Un développement industriel relayé par une puissante société de services et par la place financière la plus importante de la région.

L'essor économique de Singapour s'est, pour l'essentiel, fondé sur trois moteurs principaux : la croissance du secteur industriel ; un secteur tertiaire puissant en faisant une véritable plaque tournante ; et la place financière la plus importante de la région.

- Si Singapour ne possède aucune ressource minière, son *secteur industriel* est très actif et représente 33 % de la production nationale. Il a su tirer parti, grâce à une forte croissance, de trois atouts : une main-d'oeuvre encore bon marché et cependant plus qualifiée que celle des autres pays de la région ; l'afflux des capitaux étrangers ; et la vigueur des exportations de Singapour, fondement de l'industrialisation nationale.

Au-delà de l'industrie traditionnelle du caoutchouc, les principales industries de Singapour concernent les cinq secteurs suivants :

- secteur pétrolier : 36 % de la production industrielle en 1983 ;
- équipements courants, essentiellement des biens électroniques : 28 % ;
- agro-alimentaire : 6,7 % ;
- produits métalliques et mécaniques : 4,7 % ;
- équipements de transport : 4,6 %.

La stratégie industrielle actuelle des dirigeants singapouriens tend en outre à orienter de plus en plus la croissance de l'industrie nationale vers les secteurs à niveau technologique élevé et les industries de pointe à forte valeur ajoutée, telles que les composants électriques et électroniques.

- Mais l'économie singapourienne continue d'être dominée par *un puissant secteur tertiaire*, qui représente près des deux tiers

de la production nationale, et qui rassemble notamment les secteurs du commerce, des transports, des finances et des assurances, mais aussi de l'immobilier, de la distribution et de l'hôtellerie.

Qualifiée de « société de services », la ville-Etat est devenue dans ce secteur d'activité une véritable plaque tournante régionale, troisième port et aéroport mondial, premier centre mondial de réparations navales...

Longtemps limitée à la fonction d'entrepôt de transit et de redistribution pour l'Asie du Sud-Est, la petite République des détroits a su développer depuis une dizaine d'années sa vocation de centre commercial international, et est parvenue à compenser les conséquences de la crise internationale sur ce secteur économique par la croissance d'autres secteurs, tels que le commerce domestique, l'hôtellerie et la restauration, ou le tourisme.

Comment ne pas souligner encore l'importance toute particulière du *secteur des transports et des communications*, naturellement essentiel compte tenu de l'immensité des distances qui caractérise cette zone du Pacifique ? C'est ainsi que Singapour possède une flotte navale très importante et dispose, dans le domaine des transports aériens, d'un aéroport international et d'une compagnie aérienne d'importance mondiale.

- Enfin, il faut ici souligner le rôle de Singapour en tant que *place financière la plus importante de la région*, drainant sur la ville-Etat une part considérable du marché de l'« Asian dollar ». Singapour est ainsi devenue depuis quelques années le premier centre financier d'Asie et compte parmi les plus grandes places internationales. La plupart des grandes banques du monde y sont représentées et se sont spécialisées dans les opérations de financement du commerce international. Le développement de l'activité financière de Singapour résulte d'une politique délibérée des autorités depuis 1960. La création en 1970 de la M.A.S. (« Monetary Authority of Singapore ») a favorisé le développement de l'infrastructure financière locale et l'implantation des institutions financières étrangères, qui bénéficient également du libéralisme économique et de la stabilité politique de l'île.

3. L'avenir économique de Singapour.

Devant l'essor économique exceptionnel - mais parfois vertigineux - de cette cité-Etat, la question fondamentale de l'avenir de Singapour, de la solidité ou de la fragilité de l'édifice

bâti au cours des derniers lustres ne saurait naturellement être esquivée. La délégation de la commission ne saurait prétendre, à l'issue de son trop bref séjour, apporter à cette question-clé une réponse définitive. Tout au plus peut-elle formuler ici quelques éléments de réflexion.

La question de la fragilité de la construction économique de Singapour est d'abord, pour une part, identique à celle qui se pose quant à l'avenir du développement accéléré du Japon et des « nouveaux pays industrialisés » d'Asie - Taïwan, Hong Kong, Corée du Sud -, pays à économie de marché où l'accent est mis sur l'intensification des échanges, particulièrement dans une conjoncture de crise économique internationale. Mais la situation de Singapour se trouve de surcroît rendue plus aiguë encore par la forte dépendance de son système économique à l'égard des capitaux étrangers - qui représentent les deux-tiers du stock du capital accumulé - et des débouchés extérieurs.

Mais plusieurs facteurs semblent permettre aux dirigeants singapouriens - et aux investisseurs étrangers - d'aborder l'avenir en confiance :

- Singapour a d'abord supporté le choc de la crise économique mondiale de façon relativement satisfaisante : le maintien de taux de croissance exceptionnels, la maîtrise de la poussée inflationniste, et la persistance simultanée d'une situation de quasi plein emploi l'illustrent clairement ;

- par ailleurs, le potentiel économique de la région du Sud-Est asiatique comme le libéralisme économique et financier de Singapour doivent, semble-t-il, permettre à la ville de conserver son rôle de plaque tournante économique et financière de cette partie du monde ;

- enfin, la remarquable politique économique de Singapour, conduite - il faut le relever - avec un interventionnisme étatique très accentué, paraît, jusqu'ici, avoir su prendre les « virages » économiques nécessaires en temps utile. Ainsi en va-t-il de la stratégie tendant à orienter de plus en plus l'industrie singapourienne vers des secteurs de technologie élevée et à hauts rendements. Le minuscule pays qu'est Singapour se trouve aujourd'hui confronté à de formidables défis, tel celui de devenir, dans les quinze années qui viennent, le centre informatique de cette zone du Pacifique. Il est apparu à votre délégation en mesure d'y parvenir.

*
* *

E. - LES ENJEUX POUR LA FRANCE A SINGAPOUR : MALGRÉ DES RELATIONS BILATÉRALES DE QUALITÉ, LA PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRAN- ÇAISE DEMEURE MARGINALE SUR CE MARCHÉ PROMETTEUR ET DOIT Y ÊTRE CONFORTÉE

1. Des relations bilatérales de qualité.

Les relations politiques franco-singapouriennes, historiquement anciennes puisqu'un consulat français avait été installé à Singapour dès 1839, se sont naturellement développées de façon positive depuis l'indépendance de Singapour en 1965. Ce sont aujourd'hui des relations bilatérales de qualité, qu'aucun différend politique n'affecte sérieusement.

La politique étrangère de la France est généralement bien comprise par le gouvernement singapourien qui apprécie ainsi l'intérêt manifesté par la France pour l'A.S.E.A.N. et prend en considération le rôle historique joué par la France en Asie du Sud-Est. C'est la raison pour laquelle les autorités singapouriennes comptent sur l'influence de la France pour avancer sur la voie d'un règlement du problème cambodgien, compte tenu des relations franco-vietnamiennes.

De son côté, la France salue la réussite de Singapour qui a su construire son identité nationale dans le cadre d'une société multiraciale dont les diverses composantes vivent en harmonie, et a su acquérir une influence certaine dans le concert régional - notamment au sein de l'A.S.E.A.N. - et international - qu'il s'agisse des Nations unies ou du mouvement des non alignés. La France apprécie aussi à sa juste valeur l'extraordinaire œuvre de développement économique et social qu'a conduit Singapour depuis vingt-cinq ans à partir d'un territoire exigu totalement dépourvu de ressources naturelles.

Les données politiques conduisent donc tout naturellement à un renforcement de la coopération franco-singapourienne. C'est ainsi que *les relations culturelles* - même si beaucoup reste à faire - ont été sensiblement développées, ainsi qu'en a témoigné la signature le 17 décembre 1982 d'un accord de coopération culturelle, scientifique et technique. L'enveloppe budgétaire consacrée à cette coopération culturelle a en effet été multipliée par 22 entre 1975 et 1982, atteignant 7,64 millions de francs en

1980, 11,22 millions en 1981, 16,90 millions en 1982 et 20 millions en 1983 et 1984.

Deux orientations principales sont données à cette action : l'enseignement du français pour en faire la première langue étrangère à Singapour, et un programme spécial de bourses scientifiques et techniques de haut niveau, particulièrement dans des spécialités de pointe de la médecine, la biochimie, les mathématiques ou l'informatique.

L'inauguration officielle le 15 février dernier - peu après le départ de la délégation - de l'Institut franco-singapourien d'électro-technologie constitue un symbole de ce que, dans le domaine des hautes technologies, Singapour et la France peuvent accomplir ensemble.

2. Une présence économique française encore marginale, malgré d'incontestables réussites.

- La France, c'est vrai, est déjà présente à Singapour. Les 1.738 personnes - au 1^{er} janvier 1985 - de la colonie française dans la ville sont là pour en témoigner puisqu'ils représentent *la colonie française* la plus importante de la région et, de surcroît, une colonie en expansion puisqu'elle s'est accrue de près de 20 % au cours de la seule année 1984.

Quelques exemples démontreront qu'on ne saurait mésestimer l'ampleur du travail déjà accompli : la plupart des banques françaises sont implantées à Singapour, même si cette représentation est insuffisante pour asseoir solidement les bases de notre action économique ; la France a livré des Airbus à Singapour et y a participé à de grands projets d'infrastructure - notamment dans le domaine immobilier ; les grandes chaînes hôtelières françaises et nos grands magasins s'y sont installés ; un nombre croissant d'entreprises décident, avec raison, de mener, à partir de Singapour, leurs actions dans l'ensemble de la région du Sud-Est asiatique.

Les exportations françaises comprennent essentiellement des biens d'équipement électrique et mécanique, du matériel aéronautique et des alcools, tandis que nos importations sont plus groupées (matériels électronique et électrique, produits textiles, instruments scientifiques, caoutchouc et bois). Au total, *les échanges franco-singapouriens* sont en progression constante et ont plus que quadruplé entre 1975 et 1981.

Le tableau suivant illustre la répartition du commerce entre les deux pays :

(En millions de FF)

	Importations françaises		Exportations françaises		Solde	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983
Total	1.829	1.827	2.805	3.155	975	1.328
dont :						
Produits industriels	1.713	1.736	2.565	2.792	851	1.056

Après un renversement temporaire en 1980, le solde de ces échanges est à nouveau favorable à la France (taux de couverture : 124 % en 1981, 153 % en 1982, 172 % en 1983). Nos exportations ont atteint, en 1983, 3,15 milliards de francs et nos importations 1,82 milliard.

Sur le plan conventionnel, après un accord de protection des investissements (1975) et une convention fiscale (1973), un accord de coopération économique et industrielle a été signé en mai 1982 ; la première réunion du comité mixte qu'il institue a eu lieu à Paris le 28 février 1983.

- Mais cet acquis, incontestable, ne saurait pourtant justifier de se contenter de ces résultats, qui demeurent, globalement, modestes : la *présence économique* française reste à Singapour *marginale*.

Si Singapour est notre premier partenaire au sein de l'A.S.E.A.N., la France n'est que son quinzième partenaire avec seulement 1,7 % du total des échanges extérieurs de ce pays, et arrive seulement au troisième rang pour les pays de la C.E.E., derrière le Royaume-Uni et la R.F.A.

L'implantation de sociétés françaises, tout en s'étant nettement accrue ces dernières années - 150 sociétés sont aujourd'hui présentes sur place - demeure faible. Surtout, les *investissements* industriels français ne représentent toujours que moins de 1 % des investissements étrangers à Singapour.

3. La nécessité d'approfondir la pénétration française sur ce marché prometteur.

Ce constat, joint à la confiance de la délégation dans l'avenir de Singapour à terme, conduit les commissaires à souligner ici l'intérêt pour les entreprises françaises à se tourner davantage vers

cette ville-Etat qui constitue tout à la fois un marché prometteur et une porte ouverte sur une région de grand avenir : l'Asie du Sud-Est et, plus largement, la zone du Pacifique dans son ensemble.

La France se doit d'accroître sa présence dans les pays de l'A.S.E.A.N. Singapour constitue à l'évidence, dans ce but, le point d'ancrage idéal. Il faut donc approfondir la pénétration française sur ce marché prometteur.

Nous ne manquons pas d'atouts à faire valoir pour y parvenir. La France n'est-elle pas un des premiers pays du monde en matière de hautes technologies ? En ce qui concerne l'énergie nucléaire ou solaire, l'espace, l'aéronautique, l'informatique, les biotechnologies, les télécommunications, l'océanographie, la robotique, la France figure parmi les pays les plus avancés dans le monde.

Ceci est un aspect qui n'est peut-être encore pas assez connu dans cette région où la France demeure encore trop souvent synonyme de douceur de vivre et de produits de luxe.

Les autorités singapouriennes sont toutes prêtes - a-t-il semblé à la délégation - à entendre ce discours. Les dirigeants de la jeune République verraient avec faveur une intensification des relations économiques avec la France, et plus largement avec l'Europe, perçue comme un contrepoids précieux à l'influence dominante des Etats-Unis et du Japon dans la région.

Il reste à nos entreprises à répondre favorablement à cette attente, quels que soient les obstacles, les distances et tous les changements qu'une telle volonté implique dans les habitudes prises.

*
* *

CHAPITRE III

LE TERRITOIRE DE HONG KONG : TROISIÈME PLACE FINANCIÈRE DU MONDE, LA COLONIE BRITANNIQUE, SUR LAQUELLE LA CHINE RECOUVRERA LA SOUVERAINETÉ AUX TERMES D'UN ACCORD MARQUÉ AU SCEAU DU PRAGMATISME, DOIT ENVISAGER L'AVENIR AVEC UNE RELATIVE CONFIANCE

De nombreuses analogies rapprochent le territoire de Hong Kong de Singapour : même exigüité de territoire (1063 kilomètres carrés au total) ; même absence de matières premières et de ressources énergétiques ; impossibilité comparable pour l'agriculture de répondre aux besoins alimentaires de la population ; mais surtout, et malgré tous ces obstacles, un rôle à bien des égards similaire de plaque tournante du commerce international et des activités boursières et bancaires, Hong Kong jouant en Asie du Nord-Est le rôle que Singapour tente de plus en plus de tenir en Asie du Sud-Est.

Hong Kong occupe ainsi, avec une population de 5,5 millions de personnes – dont 98 % de Chinois – une place éminente dans l'économie mondiale. Les 123 banques, les 12.000 usines qui y sont installées en font le pôle de développement que l'on connaît dans la zone du Pacifique.

Mais Hong Kong était surtout confronté – au moins jusqu'au récent « accord » sino-britannique – à l'échéance fatidique du 1^{er} juillet 1997, marquant la fin du bail de quatre-vingt-dix-neuf ans par lequel la partie continentale et 235 îles furent louées par la Chine à la Grande-Bretagne, faisant de Hong Kong une colonie de la couronne britannique.

Un bref rappel historique ne saurait en effet passer sous silence que l'actuel territoire de Hong Kong a été cédé à la Grande-Bretagne par la Chine impériale en trois étapes :

- en 1842, l'île Victoria, d'une superficie de 78 kilomètres carrés, a été cédée, à perpétuité, après la signature du traité de Nankin qui mettait fin à la première « guerre de l'opium » ;

- puis, en 1860, la péninsule de Kowloon d'une superficie de 11 kilomètres carrés a été également cédée à perpétuité par la convention de Nankin ;

- enfin, c'est en 1898 que les « nouveaux territoires » d'une superficie totale de 874 kilomètres carrés, composés d'une partie continentale et de 235 îles, ont fait l'objet, à l'issue de la « deuxième guerre de l'opium », d'un bail de 99 ans expirant le 1^{er} juillet 1997.

Trois facteurs, dont il est inutile de souligner toute l'importance, venaient pourtant souligner toute l'acuité du problème ainsi posé :

- Rappelons d'abord que, depuis 1949 et l'avènement du régime communiste en Chine, le gouvernement de Pékin a toujours défendu la même position, aussi constante que claire : la colonie a été extorquée à la Chine à la suite de « traités inégaux » ; le territoire de Hong Kong est donc chinois et la République populaire de Chine doit donc y recouvrer sa souveraineté. C'est ainsi qu'en mars 1972, Pékin avait officiellement estimé que, Hong Kong relevant de la souveraineté chinoise, la déclaration de l'O.N.U. sur l'indépendance des anciennes colonies ne lui était pas applicable.

- Second élément d'appréciation, crucial pour l'avenir de la colonie : la partie du territoire de Hong Kong cédée à bail jusqu'en 1997 représente 92 % de l'ensemble. La limite entre les deux parties du territoire est de surcroît incertaine, sur une ligne où l'on compte aujourd'hui 165.000 habitants au kilomètre carré. Et surtout, la Chine et les « nouveaux territoires » fournissent aujourd'hui 50 % de la nourriture des habitants de Hong Kong auxquels ils apportent 200 millions de mètres cubes d'eau par an... Bref, en un mot comme en cent, Hong Kong n'est pas viable amputé des « nouveaux territoires » et demeure ainsi en permanence à la merci de la Chine.

- Enfin, le prodigieux développement économique de Hong Kong, singulièrement depuis 1945 et la création de la Chine populaire en 1949, doit être, dans l'intérêt commun, préservé pour assurer la pérennité du système de Hong Kong qui a permis de métamorphoser totalement, en l'espace de quatre décennies, l'entrepôt commercial totalement détruit qu'il était en 1945.

Cet ensemble de raisons fondaient suffisamment, aux yeux des autorités britanniques rencontrées par la délégation, le triptyque sur lequel reposait la position de la Grande-Bretagne à l'égard de Hong Kong :

- le problème de l'avenir de Hong-Kong se posait en termes tels qu'il ne pouvait être esquivé ;

- le problème se posait dès maintenant, compte tenu de l'échéance de 1997 ;

- enfin, le problème ne pouvait être résolu sans l'accord explicite de la Chine, même si le prix d'un tel accord consistait en une concession juridique fondamentale sur le problème de la souveraineté.

Ainsi des négociations se sont-elles engagées à partir de 1982 pour déboucher sur la signature, le 26 septembre dernier, de la « déclaration conjointe » sino-britannique sur l'avenir de Hong Kong. Il convient cependant, avant d'analyser la genèse, le contenu et les conséquences avérées ou prévisibles de cet accord, de rappeler brièvement les caractéristiques fondamentales du territoire de Hong Kong.

*

* *

A. - HONG KONG : UNE COLONIE DE LA COURONNE BRITANNIQUE DEVENUE UNE PLAQUE TOURNANTE MAJEURE DU COMMERCE INTERNATIONAL

1. Les institutions actuelles de Hong Kong : une structure de gouvernement conforme au schéma traditionnel dans les possessions britanniques et fondée sur l'autorité du Gouverneur.

Il faut relever ici que, son administration étant demeurée conforme aux structures habituelles des territoires britanniques d'outre-mer, Hong Kong n'est pas doté d'institutions représentatives et démocratiques. Hong Kong est administré selon les « lettres patentes » de 1917 par un Gouverneur, un Conseil exécutif et un Conseil législatif.

- *Le Gouverneur*, tout-puissant, est le représentant de la Reine à Hong Kong. Il dirige en dernier ressort l'administration du territoire et en est également le commandant en chef. Il préside aux réunions du Conseil exécutif et du Conseil législatif où il jouit, à ce titre, d'une voix prépondérante. A quelques exceptions près, il assume la responsabilité de tous les actes à caractère exécutif du gouvernement. Soulignons enfin que les questions de défense et de politique étrangère relèvent de la compétence du gouvernement britannique.

- *Le Conseil exécutif*, pour sa part, comprend quatre membres de droit - Chief Secretary, Commander of British

Forces, Financial Secretary, Attorney General – auxquels viennent s'ajouter treize autres membres nommés par la Couronne sur proposition du Gouverneur. Ceux-ci comptent depuis 1983 deux personnalités de l'administration et onze représentants de la communauté. Il convient cependant de relever que seul le Gouverneur peut réunir le Conseil et que c'est finalement au Gouverneur qu'il revient de trancher sur toutes les questions discutées par le Conseil exécutif.

– Enfin, le *Conseil législatif*, est aujourd'hui composé du Gouverneur, de trois membres de droit, de 19 personnalités officielles désignées et de 29 autres membres également nommés. Tous sont nommés par le Gouverneur, avec l'accord du secrétaire au Foreign Office. La procédure est analogue à celle des parlements et fait droit aux débats et aux questions. Mais là encore, tout projet de loi voté par le conseil n'entre en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Gouverneur.

Relevons enfin le rôle, dans les structures actuelles, du *conseil municipal* de Hong Kong qui, restructuré en 1973, est devenu indépendant du gouvernement et dispose de ressources propres. Mais, sur ses trente membres, la moitié seulement sont élus, les quinze autres étant nommés par le Gouverneur.

2. Les forces de sécurité britanniques à Hong Kong.

– *Les forces armées* britanniques stationnées à Hong Kong comptent environ 10.000 hommes. Elles sont placées sous les ordres du commandant en chef des forces britanniques à Hong Kong, responsable devant le chef d'état-major britannique et conseiller du Gouverneur en matière de sécurité.

Ses composantes peuvent être, d'un mot, ainsi caractérisées : l'armée de Terre est la composante principale dans laquelle les gurkhas représentent la moitié des effectifs. La « Royal Navy » est articulée autour d'une flotille de dragueurs de mines, de « hover crafts » et d'un patrouilleur rapide assistés dans leur mission par quelques hélicoptères. Enfin, la Royal Air Force, basée sur les nouveaux territoires, a pour mission principale le transport des éléments d'intervention par hélicoptère.

La mission des forces armées britanniques à Hong Kong est naturellement de maintenir l'ordre et la sécurité sur le territoire et d'affirmer la présence du Royaume-Uni dans cette partie du monde. Mais il faut bien constater que l'éloignement et l'isolement font de Hong Kong une place difficilement défendable. Et, actuellement, la tâche essentielle de ces forces armées est de lutter contre l'immigration illégale de Chinois du continent.

- Par ailleurs *le corps de la police royale de Hong Kong* («the Royal Hong Kong Police») rassemble un effectif très supérieur d'environ 27.000 agents, particulièrement efficaces, auxquels viennent encore s'ajouter plus de 5.200 membres des forces auxiliaires de police, constituées de volontaires.

Similaires, dans leurs fondements, aux forces de police dans la plupart des Etats démocratiques, ces agents se répartissent en plus de 150 bureaux de police en zone urbaine - dont la moitié constituent des commissariats de quartiers - et un grand nombre de nouveaux bureaux, ouverts notamment dans les villes nouvelles. Ces forces ont ainsi dû faire face en 1981 à plus de 85.000 délits déclarés.

Il convient enfin de relever, dans le même ordre d'idées, l'existence d'une «commission de lutte contre la corruption», organisme largement indépendant institué en février 1974, qui enquête sur les délits éventuels en la matière. Son commissaire est directement responsable devant le Gouverneur.

3. Une enclave devenue la troisième place financière du monde et jouant un rôle économique et commercial essentiel sur la scène internationale.

Enclavée dans l'espace chinois, cette colonie britannique que, somme toute, rien ne distinguait particulièrement a priori, sinon son exigüité, a connu un prodigieux développement économique. Cette réussite de Hong Kong a notamment bénéficié des atouts suivants : une politique économique en permanence fidèle au libéralisme ; l'activité remarquable d'une population exceptionnellement dynamique dans une des plus grosses concentrations humaines du monde - la densité dépasse 5.000 habitants au kilomètres carrés ; une infrastructure commerciale très élaborée et efficace ; un port naturel exceptionnel ; et un excellent réseau de communications - notamment aériennes - avec le monde entier.

- Hong Kong constitue, de surcroît, de par sa position géographique, *la porte d'accès idéale à la Chine*. Ainsi, en 1982, 44 % des produits importés de Chine ont été réexportés vers d'autres pays. Hong Kong est, après le Japon, le second partenaire commercial de la Chine populaire. En 1983, les exportations chinoises vers Hong Kong se sont élevées à 5,4 milliards de dollars et ont représenté 26 % des recettes d'exportations de la Chine. Hong Kong est ainsi l'intermédiaire idéal pour le commerce entre la Chine et les pays avec lesquels celle-ci n'entretient pas de relations diplomatiques ; ainsi, pendant les cinq premiers mois de 1984, les échanges commerciaux

Chine-Corée du Sud, qui ont transité par Hong Kong, ont représenté 119 millions de dollars à eux seuls.

- Sur le plan économique, *Hong Kong demeure l'archétype du système libéral* à outrance - avec ses inévitables conséquences sociales. Mais Hong Kong est ainsi devenu un centre industriel exceptionnel et la troisième place financière du monde. La politique gouvernementale ne subit aucun changement. Elle est celle de la libre entreprise, de la fiscalité légère, de l'ouverture totale et sans restrictions sur le monde extérieur et du non-interventionnisme. Hong Kong fait désormais partie des « pays riches » avec un P.N.B. par habitant qui s'élevait à 41.900 F environ en 1983. Durant la décennie 1970-1980, la progression de ce P.N.B. a été la cinquième du monde avec un taux moyen de 7,2 % par an.

Hong Kong est parvenu simultanément à réduire l'inflation qui, de 15 % en 1981 était retombée à moins de 9 % dès 1983. Pour sa part, le taux de chômage est demeuré des plus modestes, autour de 4 % de la population active, constituée de 2.600.000 travailleurs ainsi répartis :

- industrie : 904.600 ;
- bâtiment : 82.700 ;
- administration : 146.700 ;
- commerce : 328.200 ;
- banques-affaires : 148.900 ;
- hôtellerie et restauration : 145.900.

- De son côté, le *commerce extérieur* de Hong Kong est *extrêmement florissant*. Il a représenté en 1983 : 104,4 milliards de dollars de Hong Kong (1 HK = dollar 1,25 F) pour les exportations, 175,4 milliards pour les importations, et 56,2 milliards de réexportations. Durant cette seule année 1983, les exportations avaient progressé de 25,7 % et les importations de 22,8 %.

Dans ce cadre, les tableaux suivants font apparaître les principaux fournisseurs et les principaux clients de Hong Kong durant la même année 1983 :

(En pourcentage.)	
Principaux fournisseurs	Part du marché
1. Chine populaire	24,4
2. Japon	23
3. Etats-Unis	11
4. Singapour	6
5. Taïwan	7
6. Royaume-Uni	4,3
7. Corée du Sud	3
8. Allemagne (R.F.A.)	2,6
9. Suisse	1,8
10. Australie	1,6
11. Italie	1,36
12. Thaïlande	1,36
13. France	1,32

(En pourcentage.)	
Principaux clients	Part du marché
1. Etats-Unis	42
2. Royaume-Uni	8,2
3. Allemagne (R.F.A.)	7,7
4. Chine populaire	6
5. Japon	3,7
6. Canada	3,6
7. Australie	2,8
8. Singapour	2,1
9. Pays-Bas	1,9
10. France	1,6

Mais, on l'a vu, la pérennité de cet essor économique, commercial et financier, le maintien de l'activité - au même niveau - des quelques 47.000 établissements de toutes sortes, passaient par un accord avec la République populaire de Chine à la merci de laquelle le territoire se trouve en permanence. Tel est, ni plus ni moins, l'enjeu de la « déclaration conjointe » du 26 septembre 1984 qu'il convient maintenant d'analyser.

*
* *

B. - LA « DÉCLARATION CONJOINTE » SINO-BRITANNIQUE DU 26 SEPTEMBRE 1984 : UN DOCUMENT HISTORIQUE QUI CONSACRE LA SOUVERAINÉTÉ CHINOISE SUR HONG KONG TOUT EN TENTANT D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE EXISTANT

1. Le fruit de deux années de négociations secrètes.

C'est à partir de 1980, et plus encore de la visite de Mme Thatcher à Pékin en septembre 1982, que les investisseurs, britanniques et étrangers, à Hong Kong ont commencé à perdre confiance, le gouvernement de Hong Kong ne pouvant accorder de baux dans les « nouveaux territoires » au-delà de 1997. La chute rapide du dollar de Hong Kong - par rapport au dollar américain - témoignait de l'appréhension des habitants, et particulièrement des milieux d'affaires de Hong Kong quant à l'avenir de la colonie. La visite de Mme Thatcher en Chine en septembre 1982, considérée par de nombreux observateurs comme une erreur, a en tout cas constitué le point de départ des négociations sur l'avenir de Hong Kong .

Des pourparlers diplomatiques secrets ont alors été entrepris et se sont poursuivis durant 22 sessions successives d'octobre 1982 à septembre 1984, soit durant près de deux années. Notons ici, malgré le secret qui a entouré ces négociations, deux éléments qui, parmi quelques autres, ont laissé assez vite présager de la solution qui pourrait être retenue :

- dès le 4 décembre 1982, est adoptée la nouvelle constitution chinoise, dont l'article 31 permet de créer des « zones administratives spéciales » (Z.A.S.) où peuvent coexister des systèmes économiques différents. Le but de cet article paraît aujourd'hui clair : prévoir des structures permettant de réintégrer au sein de la « mère patrie » Hong Kong , voire Taïwan ;

- et le 20 avril 1984, de retour de Pékin, le ministre britannique des Affaires étrangères, Sir Geoffrey Howe, admet implicitement le refus catégorique de la Chine d'envisager le maintien de l'administration britannique à Hong Kong après 1997 en déclarant : « il ne serait pas réaliste d'envisager un accord qui établirait le maintien de l'administration britannique à Hong Kong après 1997. Pour cette raison, nous nous sommes surtout

employés à rechercher d'autres manières de définir les assurances nécessaires au maintien de la stabilité, de la prospérité et du mode de vie de Hong Kong ».

Mais les principales divergences apparues entre les deux délégations, notamment au sujet du rôle réservé à la République populaire de Chine à Hong Kong pendant la période de transition, ont été résolues lors de la visite à Pékin du secrétaire au Foreign Office du 27 au 31 juillet 1984. Et c'est finalement le 26 septembre 1984 que l'accord sino-britannique est solennellement paraphé par les deux parties à Pékin.

2. Analyse sommaire de la « déclaration conjointe » sur l'avenir de Hong Kong.

Marquons d'abord que l'accord du 26 septembre 1984 n'est officiellement – et à la demande expresse de Pékin – qu'une « déclaration conjointe » et non un traité international en bonne et due forme. C'est dire que, d'un simple point de vue juridique, son caractère contraignant pourrait être moindre, malgré les souhaits britanniques, que celui d'un véritable accord international, en dépit des dispositions de l'article 7. Cette remarque faite, le texte signé le 26 septembre se compose de la « déclaration conjointe » proprement dite et de trois annexes, respectivement consacrées : à l'exposé détaillé de la politique chinoise à l'égard de Hong Kong ; aux compétences et au fonctionnement d'un « groupe de liaison » par le biais duquel les deux parties continueront à coopérer jusqu'en l'an 2000 ; et à la protection des *droits fonciers actuels*.

– Le point majeur de cet « accord » paraît pouvoir être ainsi analysé : en échange du *renoncement des Britanniques à la souveraineté* qu'ils exerçaient sur une partie du territoire, il s'attache à garantir pour cinquante ans les habitants de la colonie contre tout changement important dans les domaines politique, social et économique. Toutefois la défense et la politique extérieure passent entièrement entre les mains de la République populaire de Chine (R.P.C.).

Hong Kong deviendra en 1997 une « zone économique spéciale » jouissant de toutes les autonomies, sauf dans le domaine de la défense et de la diplomatie. Elle aura sa monnaie et son drapeau. Elle pourra traiter directement avec les grandes institutions économiques : ses habitants gèreront eux-mêmes l'ancienne colonie ; le système éducatif et légal subira peu de modifications, etc. Le système en question est – rappelons-le –

garanti pour cinquante ans après le recouvrement de la souveraineté chinoise.

- De façon plus précise, cinq séries de dispositions principales méritent d'être soulignées.

a) En ce qui concerne le statut de Hong Kong proprement dit (article premier de la déclaration conjointe), il est bien précisé que c'est la totalité du territoire de Hong Kong qui est en jeu, y compris l'île même de Hong Kong, pourtant cédée à perpétuité à la Grande-Bretagne en 1842. L'article 2 stipule l'engagement de la Grande-Bretagne à passer l'ensemble de ses pouvoirs à la Chine au 1^{er} juillet 1997. Le statut de Hong Kong sera alors celui d'une « région administrative spéciale » (art. 3) conformément à l'article 31 de la Constitution chinoise.

Le gouvernement de Hong Kong sera composé d'habitants du territoire ; le chef de l'exécutif sera nommé par Pékin en fonction des résultats d'élections ou de consultations locales. Il proposera à Pékin pour nominations la liste des principaux hauts fonctionnaires, dont certains, actuellement en place, pourront conserver leur poste.

b) S'agissant de la période transitoire 1984-1997, il en résulte que, jusqu'au 30 juin 1997, c'est la Grande-Bretagne qui demeure responsable de l'administration de Hong Kong, avec l'objectif de « maintenir la prospérité et la stabilité » du territoire (art. 4). D'ici là sera mis en place un « groupe conjoint de liaison sino-britannique », qui se réunira alternativement à Pékin, Londres et Hong Kong (art. 5). Ses fonctions seront de poursuivre les discussions, d'établir la coopération entre les gouvernements chinois et britannique dans le cadre de la déclaration commune (annexe II, art. premier), et de régler les points de désaccord pouvant survenir avant le 30 juin 1997 (annexe II, art. 3). Il ne sera, en aucun cas, un organe de décision et n'aura aucun rôle de supervision sur l'administration de Hong Kong (annexe II, art. 6). Fonctionnant jusqu'au 1^{er} janvier de l'an 2000 il sera définitivement basé à Hong Kong à partir du 1^{er} juillet 1988 (annexe II, art. 8), et aura alors comme tâche principale de veiller à l'application effective de l'accord (art. 5 de la déclaration conjointe).

c) Dans le domaine économique et financier, la stabilité doit prévaloir, selon l'accord du 26 septembre 1984, ne serait-ce que pour préserver un système évidemment capitaliste mais qui rapporte à la Chine 40 % de ses devises. C'est ainsi que doivent être maintenus :

- le statut de port franc, l'autonomie douanière, et le statut de centre financier international de Hong Kong, s'appuyant sur la liberté du change et de transaction (art. 3) ;

- la propriété privée, le système d'économie capitaliste, le système financier et monétaire en vigueur (annexe I). En particulier, la circulation et la convertibilité du dollar de Hong Kong seront préservées ;

- enfin, Hong Kong bénéficiera, de façon générale, d'une totale autonomie commerciale et douanière et de la liberté d'établir des relations économiques avec l'étranger, officielles ou non (art. 3 et annexe I).

d) *Dans les domaines politique et juridique*, l'accord conclu tend également, pour l'essentiel, à *assurer la pérennité du système actuel*. Sont ainsi maintenus : le système juridique, législatif et judiciaire actuel et le système éducatif en place. Est également garanti le maintien à leur poste, quel que soit leur secteur d'activité, des fonctionnaires de Hong Kong (annexe I). De même, le territoire aura la liberté d'embaucher des résidents étrangers et gardera son autonomie de décision dans les domaines culturel et scientifique. Soulignons enfin qu'aux termes de l'article 3 de la déclaration conjointe, c'est au gouvernement de Hong Kong, zone administrative spéciale, et non au gouvernement central de la R.P.C. qu'incombera le maintien de l'ordre dans le territoire.

e) Au contraire, le texte de l'accord consacre *la prise en charge des responsabilités en matière de défense et de politique étrangère par la Chine*.

- Dans le domaine de la *défense*, l'ensemble des problèmes de Hong Kong relèveront directement, dès le 1^{er} juillet 1997, du gouvernement de Pékin. L'armée chinoise, fort bien implantée dans la région militaire de Canton, qui entoure Hong Kong, aura pour mission la défense de la zone. Aux termes de l'accord sino-britannique, elle ne devrait pas intervenir dans les affaires intérieures du territoire, mais des forces armées seront envoyées par le gouvernement populaire central pour stationner à Hong Kong, dans le cadre de la défense du territoire.

- *Dans le domaine des relations extérieures*, enfin, la conduite de la politique extérieure de Hong Kong dépendra entièrement du gouvernement populaire central dès le 1^{er} juillet 1997.

C'est ainsi que l'application à Hong Kong des accords internationaux auxquels a souscrit la République populaire de Chine, sera décidée par le gouvernement populaire central et après consultation du gouvernement de Hong Kong. L'établissement de consulats étrangers ou autres missions officielles sera soumis, pour sa part, à l'approbation du gouvernement populaire central.

Il convient cependant de relever à cet égard que les accords internationaux auxquels la R.P.C. n'a pas souscrit, mais qui sont

déjà appliqués à Hong Kong seront maintenus, et que, surtout les pays non reconnus par la R.P.C. pourront établir à Hong Kong des institutions non gouvernementales.

*
* *

C. - LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DU 26 SEPTEMBRE 1984 : LE PRAGMATISME DES DISPOSITIONS CONCLUES PRÉSERVE LES INTÉRÊTS IMMÉDIATS, MAIS N'EN LAISSE PAS MOINS SUBSISTER DE VIVES INCERTITUDES QUANT A L'AVENIR DU TERRITOIRE A LONG TERME

1. Un accord réaliste qui satisfait les intérêts immédiats des parties intéressées.

Conclue dans les délais imposés par la Chine, paraphée à Pékin à la veille de la célébration, le 30 septembre 1984, du trente-cinquième anniversaire du régime chinois, la déclaration sur l'avenir de Hong Kong frappe d'abord nos yeux cartésiens par *son exceptionnel pragmatisme*. Les deux parties ont su dépasser les considérations de principe pour parvenir, par la voie de la négociation, à un accord réaliste qui tend à préserver, autant que faire se peut, les avantages réciproques du système actuel compte tenu de l'échéance incontournable de 1997.

De fait, ce document historique, qui satisfait les intérêts à court terme de chacun, a été accueilli comme le meilleur – ou le moins mauvais – compromis possible et reçu, dans un premier temps au moins, très favorablement par l'ensemble des partis intéressés, qu'il s'agisse de la Chine, de la Grande-Bretagne ou des Hong Kongais eux-mêmes.

– *Pour Pékin*, tout d'abord, et singulièrement pour M. Deng Hsiao Ping qui en a fait un enjeu de prestige personnel, la « déclaration conjointe » constitue évidemment une victoire hautement symbolique : la Chine recouvre sa souveraineté sur Hong Kong et amorce ainsi le processus de réunification de l'ensemble du territoire chinois. L'accord illustre de façon spectaculaire – y compris à Taïwan, objectif ultime de la démarche de Pékin – la réussite de la politique de pragmatisme et d'ouverture de la Chine qui accepte désormais un développement à deux vitesses selon le principe de « un pays, deux systèmes ». Il démontre que l'unification nationale ne se réalise pas en sacrifiant la prospérité économique et qu'inversement la volonté de maintenir cette dernière ne se fera

pas au détriment de l'unité nationale. Il oppose donc un cinglant démenti aux critiques des opposants à la politique d'ouverture menée par Pékin.

- *Vu de Londres*, ensuite, l'accord du 26 septembre est satisfaisant dans la mesure où il constitue une issue honorable, et négociée, à un dossier extrêmement délicat, la Grande-Bretagne étant confrontée à l'échéance de 1997. Certes, la marge de négociation britannique était étroite puisque Londres ne pouvait prétendre conserver la souveraineté que sur 8 % du territoire de la colonie qui aurait, en tout état de cause, été en permanence à la merci de la Chine. Mais la Grande-Bretagne a su mettre à profit le souci d'ouverture du gouvernement chinois et son désir de ne pas détruire un système dont il tire de précieux avantages. Londres a ainsi obtenu que l'accord énumère les garanties recherchées pour le compte de Hong Kong et de ses habitants.

- Enfin, *pour les habitants de Hong Kong eux-mêmes*, évidemment anxieux d'être fixés quant au sort du territoire, l'accord a été dans l'ensemble accueilli avec soulagement. C'est ainsi que le directeur de la prestigieuse et influente revue « *Far Eastern Review* » dont la méfiance s'était exercée tant à l'égard du gouvernement britannique que des autorités chinoises, a estimé au lendemain de la signature que « la déclaration commune dépasse tout ce que le peuple de Hong Kong a pu raisonnablement espérer au cours de ces deux dernières années ».

Pendant, et malgré la vaste diffusion du texte de l'accord du 26 septembre, distribué à près de deux millions d'exemplaires sur le territoire, bien des interrogations subsistent. Et, après la satisfaction de la première heure, semblent réapparaître de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir du territoire.

2. Les incertitudes statutaires, juridiques, politiques et économiques rendent circonspects quant à l'avenir de Hong Kong à long terme.

L'accord du 26 septembre 1984, quels qu'en soient les aspects positifs, laisse en effet en suspens des problèmes épineux. Ces incertitudes apparaissent aussi bien dans le domaine statutaire et juridique que, plus généralement, sur les plans politiques et économiques.

- Ainsi en est-il de *l'évolution de l'administration du territoire d'ici au 1^{er} juillet 1997*. Comment passer, en effet, du pouvoir sans partage du Gouverneur qui restera en tout état de cause désigné par la Reine jusqu'en 1997 à l'administration de Hong Kong par ses habitants promise par Pékin ?

Pendant les douze années de la phase de transition, le gouvernement britannique de Hong Kong, qui a jusqu'ici géré le territoire sans partage et sans consultation populaire, à l'exception de quelques conseillers « désignés », va devoir progressivement assurer la relève des hauts fonctionnaires et faire émerger une forme de représentation populaire. La première étape sera une représentation des principaux groupes socio-professionnels et un « livre blanc » prévoit le développement de la représentation du gouvernement de Hong Kong, notamment par l'augmentation des membres non officiels du Conseil législatif. C'est bien peu, et peut-être bien tard. La Grande-Bretagne peut-elle vraiment accorder aujourd'hui aux habitants de Hong Kong des institutions démocratiques qu'elle leur a toujours refusées jusqu'ici, alors que la Chine laisse apparaître ses plus vives réticences à la mise en place d'un système pluri-partisan qui pourrait constituer un obstacle pour elle en 1997 ?

- Sur un plan plus strictement juridique, c'est sans doute la solution adoptée pour les *problèmes de nationalité* dans l'accord du 26 septembre qui suscite la plus grande déception parmi les habitants de Hong Kong. Ils se sont en effet heurtés à un double refus : celui de la Chine d'accepter la double nationalité, et celui de la Grande-Bretagne d'accorder aux actuels détenteurs d'un passeport britannique la possibilité de s'établir en Grande-Bretagne, droit dont, au demeurant, ils ne jouissent pas non plus sous le régime britannique actuel, conformément à la nouvelle loi britannique sur la nationalité votée en octobre 1982.

- Plus généralement, sur le plan politique, *les incertitudes concernant l'avenir de Hong Kong en matière d'autonomie politique*, ne seront pas levées avant plusieurs années. Quoi que fasse la Grande-Bretagne pendant la période de transition, c'est la « loi fondamentale » de la zone administrative spéciale que doit promulguer le gouvernement de Pékin qui scellera le sort de Hong Kong pour au moins un demi-siècle. Dans le meilleur des cas, le texte de la loi fondamentale ne sera connu qu'au début des années 1990.

En dépit des garanties écrites, il est clair que l'application de la « déclaration commune » repose essentiellement sur l'attitude du gouvernement de Pékin. Celle-ci, de surcroît, risque au demeurant d'évoluer - plusieurs déclarations de M. Deng Hsiao Ping le laissent penser - pour permettre à la Chine d'utiliser le précédent de Hong Kong pour obtenir le rattachement à la Chine des deux derniers territoires échappant encore à la tutelle de Pékin : Macao, qui ne pose pas de réels problèmes et pour lequel la Chine ne semble pas pressée de modifier le « statu quo » ; et surtout Taiwan - qui dénie naturellement toute valeur à l'accord sur Hong Kong mais dont le rattachement à la R.P.C. demeure un objectif constant et essentiel pour Pékin.

- Enfin, *sur le plan économique* aussi, si la principale garantie quant à l'avenir de Hong Kong réside sans doute dans la poursuite de la politique de modernisation et d'ouverture de la Chine, les incertitudes demeurent vives. Le problème a sa racine dans la compatibilité effective et foncière entre les systèmes capitaliste et socialiste et dans la viabilité pratique du principe « un pays, deux systèmes ». Bref, la Chine saura-t-elle maintenir la confiance indispensable à la survie du système actuel de Hong Kong ?

*
* *

D. - LES CONCLUSIONS DE LA DÉLÉGATION

Malgré son trop bref séjour à Hong Kong, et en guise de conclusion, la délégation souhaite formuler deux séries de réflexions quant à l'avenir du territoire de Hong Kong auquel la France et ses entreprises ne peuvent être indifférentes.

1. La confiance demeure la clé de l'avenir de Hong Kong.

L'avenir de Hong Kong dépend fondamentalement de la Chine : Hong Kong sera ce que les Chinois en feront. Mais Hong Kong conserve pour la Chine - qui, répétons-le, en retire 40 % de ses revenus en devises - une valeur économique inestimable. L'intérêt bien compris de Pékin est donc de laisser subsister à Hong Kong *la confiance* qui est la clé de son avenir, tant il est vrai que toute expression d'inquiétude, tout conflit politique, tout trouble social ne peut que déboucher sur la fuite des capitaux étrangers. C'est dire, dans ce domaine, l'importance de la période de transition 1984-1997 qui vient de s'ouvrir. Tout paraît possible.

Si la confiance venait à disparaître, il faudrait alors s'attendre à une triple crise qui sonnerait le glas du prodigieux essor qu'a connu Hong Kong depuis près de quatre décennies : ce serait une baisse - voire un effondrement - des investissements étrangers en l'espace de quelques années ; il en résulterait inéluctablement, après celle des capitaux, une sorte de « fuite des cerveaux » dont la crainte est réelle à Hong Kong ; ceci déboucherait enfin, au terme de l'évolution politique engagée, sur la normalisation de Hong Kong et son alignement sur le régime

de Pékin. Mais il suffit, semble-t-il, de peu de choses pour éviter la réalisation de ce funeste scénario où toutes les parties concernées seraient perdantes.

Si, au contraire, *la confiance continue à régner*, Hong Kong saura, à n'en pas douter, tirer demain le profit qu'elle a su tirer hier d'atouts considérables : un port exceptionnel ; des moyens de communications ultra-modernes ; une main-d'œuvre nombreuse et exceptionnellement travailleuse ; un niveau d'éducation qui s'améliore ; une technologie en développement constant dans les secteurs de pointe ; un cadre juridique, financier et fiscal, particulièrement attrayant ; enfin, un état d'esprit d'entreprise et une capacité d'adaptation des agents économiques hors du commun.

La France ne saurait, dans ces conditions, être indifférente à l'avenir de Hong Kong.

2. L'intérêt d'accroître l'implantation française à Hong Kong.

Au-delà des incertitudes à long terme, Hong Kong demeure en effet tout à la fois un marché de 5,5 millions et demi d'habitants, une zone franche sans tarif douanier - à de rares exceptions près -, un centre de réexportation exceptionnel et la plus importante ouverture sur la Chine.

Or, les échanges commerciaux entre la France et Hong Kong demeurent modestes : en 1983, avec des échanges dans les deux sens de 4.684 millions de francs, notre pays était le treizième fournisseur et le onzième client de Hong Kong. La valeur du commerce bilatéral représentait seulement 1,28 % des échanges extérieurs de la colonie britannique et 0,32 % de l'ensemble du commerce extérieur français.

L'évolution n'est cependant pas défavorable : le déficit, du côté français, qui caractérisait depuis quelques années les relations commerciales bilatérales (taux de couverture : 84,55 % en 1982 ; 92,03 % en 1983), paraît en voie d'effacement, puisque, pour 1984, les échanges font apparaître un solde positif en notre faveur avec 2.376 millions de francs d'importations et 2.682 millions d'exportations.

La structure des échanges fait apparaître pour nos exportations une prédominance de biens de consommation et de produits agricoles et alimentaires, surtout des boissons alcoolisées et, pour nos importations, les vêtements, l'optique, l'horlogerie et les matériels de reproduction du son.

Mais la présence française demeure très inégale et globalement insuffisante :

- très inégale puisque concentrée, pour l'essentiel, dans les domaines de la banque - une dizaine d'établissements -, des sociétés de commerce, et des travaux publics ;

- et globalement insuffisante puisque notre pays n'est que le treizième fournisseur de Hong Kong.

Il faut donc, aux yeux de votre délégation, encourager de manière tangible nos entrepreneurs à abandonner leur réserve traditionnelle devant ce marché très prisé par nos concurrents étrangers et à venir explorer les potentialités régionales d'un marché qui demeure tout à fait exceptionnel.

*
* *

CHAPITRE IV

LA ZONE DU PACIFIQUE : UN MONDE IMMENSE EN DEVENIR DONT L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE S'ACCENTUE DANS TOUS LES DOMAINES - GÉOPOLITIQUE, MILITAIRE ET ÉCONOMIQUE - ET QUI REPRÉSENTE Désormais UN ENJEU CONSIDÉRABLE POUR LA FRANCE ET POUR L'EUROPE.

La zone du Pacifique est depuis plusieurs années au centre de l'actualité internationale et des réflexions des experts en la matière. Cet engouement trouve, en Europe, son origine dans l'idée d'une sorte de dérive du centre de gravité de l'univers de l'océan Atlantique vers l'océan Pacifique devant faire de ce dernier « l'Océan du XXI^e siècle ».

Une telle démarche n'est sans doute pas toujours dépourvue d'ambiguïté, tant il est vrai qu'il n'existe sans doute pas un Pacifique mais des Pacifiques et que l'hétérogénéité et les dissymétries de la zone sont telles que toute généralisation hâtive ne pourrait être que sans fondement.

La commission des Affaires étrangères et de la Défense n'a pas cependant cédé à une quelconque mode - au « syndrome du Pacifique » dénoncé aujourd'hui par certains observateurs européens avec une pointe d'agacement - en décidant d'approfondir sa réflexion en la matière. Elle n'a fait que constater les faits et en tirer les conséquences inévitables. Quatre observations l'y ont conduite.

- Première observation : s'il faut toujours garder présente à l'esprit la diversité du bassin du Pacifique, il faut également mesurer *l'immensité géographique* d'un océan qui s'étend sur plus de 180 millions de kilomètres carrés - soit le tiers de la surface du globe - et dont les dimensions sont considérables - 17.000 kilomètres par exemple entre les îles Philippines et le canal de Panama.

- Deuxième observation : l'ensemble du théâtre du Pacifique s'est profondément transformé dans la période récente, en particulier grâce au développement des moyens de communications qui a précisément permis de surmonter le handicap des distances et rompu l'isolement des différentes parties du Pacifique. C'est ainsi que, sur le plan économique, *le poids international de la zone* va grandissant, s'appuyant sur la croissance accélérée du Japon et l'essor des « nouveaux pays industrialisés ». Le volume des échanges entre les Etats-Unis et les pays du Pacifique a ainsi désormais dépassé celui du commerce avec l'Europe. Et il va sans dire que le Pacifique devient simultanément un théâtre supplémentaire de la confrontation stratégique internationale.

- Troisième observation : le Pacifique devient ainsi un *défi considérable* pour toutes les parties désireuses de compter sur la scène internationale, et singulièrement *pour la France et pour l'Europe*. Seront-elles en mesure de participer à la troisième révolution industrielle qui s'ouvre aujourd'hui et qui est la première à ne pas naître en Europe ? Sauront-elles analyser les raisons du succès de l'Asie-Pacifique et répondre dans les faits à ce nouveau défi, en échappant - lorsque c'est nécessaire - au poids de leur histoire et en évitant toute réaction frileuse de repli sur soi ?

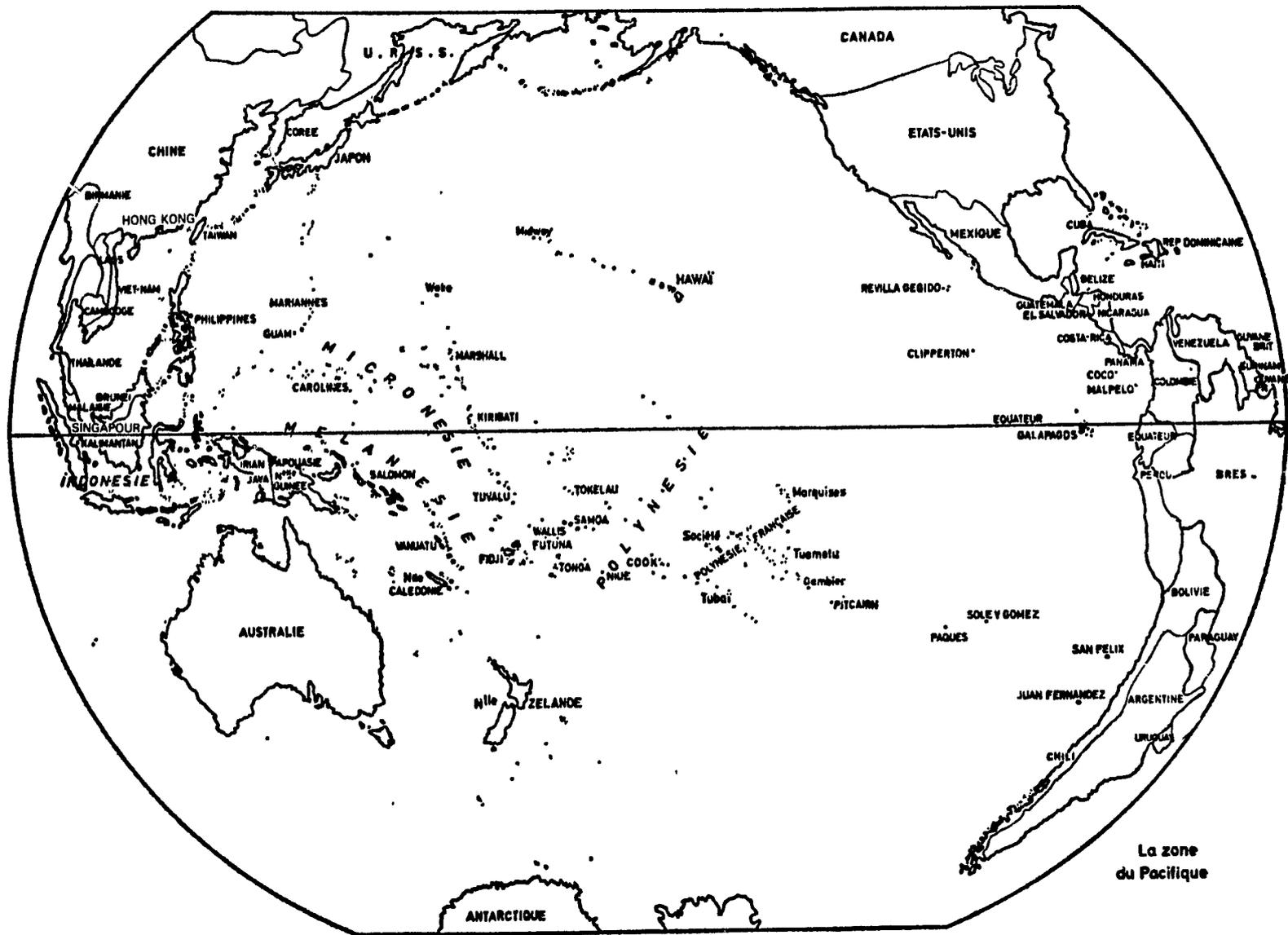
- Or - et c'est la dernière observation - *l'Europe connaît mal* et, trop souvent, ignore *la zone du Pacifique* où se situent précisément les antipodes des pays européens. Les pays européens n'ont pas, le plus souvent, de véritable politique dans le Pacifique. Nos entrepreneurs ne prospectent que trop rarement ses immenses marchés. Ces attitudes nouvelles, mais nécessaires, supposent en effet de modifier et de relativiser notre vision traditionnelle du monde. Il faut ainsi s'habituer aux planisphères de la région qui, présentant le Pacifique comme un tout, coupent le monde entre l'Europe et l'Asie (cf. carte ci-dessous p. 62). Il faut tout mettre en œuvre pour transformer le défi lancé en une espérance pour l'Europe et pour la France.

Telles sont quelques-unes des raisons qui ont conduit la délégation à effectuer la dernière étape de sa mission d'information dans l'un des principaux points stratégiques du Pacifique, Hawaï, siège de la principale base américaine dans le Pacifique et du Commandement en chef des forces armées du Pacifique (C.I.N.C.P.A.C.). Elle n'a eu, au demeurant, qu'à se féliciter de ce choix qui lui a permis d'obtenir, grâce à des entretiens d'une qualité et d'un intérêt exceptionnels, des informations extrêmement précieuses prenant en compte la zone du Pacifique dans son ensemble. Il serait naturellement vain

d'espérer, en quelques dizaines d'heures sur place, avoir appréhendé les innombrables questions posées par l'évolution actuelle dans cette région du monde. La délégation souhaite seulement ici faire part de divers éléments d'information et de quelques réflexions que lui ont inspiré les diverses rencontres qui ont été les siennes tout au long de sa mission.

*

* *



La zone du Pacifique

**A. - LES DONNÉES POLITIQUES : LES GRANDES
PUISSANCES RIVERAINES ACCORDENT UN
INTÉRÊT ACCRU AU BASSIN DU PACIFIQUE QUI
TEND A S'AVANCER SUR LA VOIE D'UNE
CERTAINE COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

1. Le recentrage des puissances riveraines.

Les grandes puissances riveraines du Pacifique – qui sont aussi les grandes puissances mondiales – réorientent de plus en plus évidemment leurs actions vers le bassin du Pacifique. C'est naturellement le cas des super-puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui ont dans la zone – au détroit de Behring – leur seule frontière commune. C'est aussi le cas de la Chine, du Japon et, au sud, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

a) *Les Etats-Unis*, tout d'abord, tendent à y affirmer à nouveau puissamment leur présence.

Rappelons d'un mot que, si les Etats-Unis sont demeurés la puissance dominante du Pacifique où ils avaient étendu leur influence après l'aventure japonaise de 1941-1945, leur emprise dans la zone avait sensiblement régressé au lendemain de l'intervention au Vietnam. Les Etats-Unis ont alors infléchi leur politique et ont été conduits à penser qu'ils pouvaient substituer à la présence physique dans la région – Japon, Corée, présence navale appuyée sur des bases très importantes – une politique plus subtile reposant sur un certain nombre d'équilibres agissant les uns dans les autres, volonté qu'ils ont exprimée à diverses reprises, notamment dans la « doctrine de Guam ». Cette politique reposait essentiellement sur l'idée que la rivalité entre la Chine et l'Union soviétique créait un facteur d'équilibre à partir duquel les Etats-Unis pouvaient conduire une nouvelle politique consistant à normaliser leurs relations avec la Chine, à encourager un rapprochement entre la Chine et le Japon – concrétisé par le traité du 15 août 1978 –, à développer leurs relations bilatérales et à renouveler leurs accords avec les pays de la région.

La nouvelle administration américaine tend au contraire, depuis quelques années, à *rééquilibrer la diplomatie et la présence militaire des Etats-Unis vers cette zone du Pacifique*, pour des raisons tant économiques que stratégiques. Cette nouvelle stratégie impulsée par le Président Reagan, Californien

d'origine, tend ainsi, imperceptiblement, à un redéploiement général des intérêts américains vers l'Asie fondé - semble-t-il - sur les éléments suivants :

- une puissance maintenue et renforcée des Etats-Unis, qui ne replieront pas leurs troupes et assureront la protection des routes maritimes ;

- l'action des alliés des Etats-Unis dans la région, notamment le Japon - qui devra assurer une part plus large de sa défense -, la Corée du Sud - qui reçoit des crédits importants -, et les pays de l'A.S.E.A.N. - qui doivent jouer le rôle actif contre les menées vietnamiennes ;

- enfin, l'action éventuelle de la force de déploiement rapide, prévue à l'origine pour le Moyen-Orient, et qui doit être disponible pour tout autre point chaud, notamment dans la zone du Pacifique et de l'océan Indien.

C'est ainsi que le Président Reagan a particulièrement marqué l'importance que revêtent à ses yeux, malgré leur éloignement, les îles américaines d'Hawaï et de Guam, qui occupent des positions stratégiques dans l'océan Pacifique. De fait, avec les incertitudes qui pèsent sur l'avenir des Philippines et sur celui des bases militaires dont disposent les Etats-Unis dans la région, et compte tenu de la présence croissante de la marine soviétique dans l'océan Pacifique, les bases de Pearl Harbor et de Guam, qui servent notamment aux sous-marins nucléaires américains, ont vu leur importance s'accroître aux yeux du Pentagone.

Mais, plus généralement, cette stratégie des Etats-Unis doit leur permettre de préserver leur influence prépondérante dans la zone, confrontée - sans être à ce jour menacée - à un triple phénomène :

- la montée en puissance de l'U.R.S.S., de plus en plus présente grâce au développement de ses flottes, et dont les missiles S.S. 20 et les bombardiers Backfire ont accru la menace nucléaire au moins dans le Pacifique Nord ;

- l'influence, encore modeste mais potentiellement importante, de la République Populaire de Chine ;

- et, dans une moindre mesure, les ambitions des nouvelles puissances régionales (Australie, Nouvelle-Zélande...).

b) *La montée en puissance de l'Union soviétique dans le Pacifique* résulte de l'abandon progressif d'une attitude traditionnelle de relative abstention dans la zone, qui était fondée sur des raisons géographiques - la côte Pacifique de l'U.R.S.S. est prise par les glaces le plus clair de l'année -, et surtout politiques - l'hostilité politique et idéologique de la plupart des pays riverains du Pacifique.

Un spectaculaire renversement de tendance s'est produit durant la décennie 1970-1980. L'Union soviétique a cherché, là comme ailleurs, à affirmer sa vocation de puissance véritablement mondiale et à accéder à une certaine forme de parité avec les Etats-Unis. Elle l'a fait en se dotant d'abord des moyens militaires pour avoir son mot à dire dans la région. Nous y reviendrons.

Elle l'a fait aussi en signant des accords avec la Mongolie extérieure, la Corée du Nord, le Laos, le Cambodge et surtout le Vietnam. C'est ainsi que les « facilités » que le Vietnam donne à sa flotte de guerre et à son aviation à Danang et Cam Ranh lui permettent d'accroître la menace qu'elle exerce sur des pays qui, dans l'esprit des dirigeants soviétiques, assurent son encerclement en Asie, pays au premier rang desquels se trouvent la Chine, le Japon et naturellement les Etats-Unis. On ne peut néanmoins que constater la disproportion entre la puissance militaire soviétique et sa faible présence économique et politique – en dehors de ses alliés communistes.

c) *L'influence de la Chine dans le théâtre demeure modeste* comme le soulignent les faiblesses qualitatives de son immense armée, mais sa puissance potentielle y est considérable.

La Chine semble accorder actuellement la priorité à sa modernisation – et à l'ouverture économique qu'elle implique –, quitte à reculer pour ce faire son effort en matière militaire. Mais, sur le plan politique, la Chine n'en joue pas moins par sa masse un rôle essentiel dans l'équilibre stratégique dans la région. On peut penser qu'elle attache de l'importance à une certaine présence américaine qui constitue un élément d'équilibre dans la zone. Néanmoins, on ne saurait évidemment exclure soit une rancœur à l'égard de la politique américaine vis-à-vis de Taïwan, soit des problèmes intérieurs propres conduisant la Chine à tempérer ses querelles avec l'Union soviétique; de telles évolutions, même nuancées, auraient inéluctablement des conséquences sur l'équilibre stratégique d'ensemble.

La Chine joue essentiellement jusqu'ici sur l'évolution de ses relations bilatérales, avec les Etats-Unis d'une part, avec l'Union soviétique d'autre part, pour influencer sur l'équilibre dans la zone du Pacifique. C'est sans doute ce qui explique le mouvement de balancier imprimé à la diplomatie chinoise : à la détérioration des relations sino-américaines en 1982 a succédé une amélioration sensible à partir de l'été 1983, tandis que les relations sino-soviétiques, après un départ encourageant, ont ensuite atteint une phase de glaciation aiguë.

d) *Le Japon, pour sa part, s'est désormais engagé sur la voie du réarmement, à la demande des Etats-Unis qui souhaitent voir leurs alliés – dans le Pacifique comme ailleurs dans le monde – consentir un effort accru à la défense commune.*

Mais c'est surtout *dans le domaine économique* que le Japon se considère, en quelque sorte, comme le centre naturel d'une région, sans doute immense, mais qu'il se croit en mesure d'animer. Même dans le Pacifique Sud – pourtant distant de milliers de kilomètres – le Japon développe ses relations avec les pays de la zone. Le récent voyage de M. Nakasone dans la région l'a encore confirmé. Dans les pays développés (Australie, Nouvelle-Zélande), le Japon participe à l'exploitation des ressources minières, et dans les pays en voie de développement, sa coopération porte sur l'exploitation des ressources halieutiques (Salomon, Papouasie - Nouvelle-Guinée) ou agricoles (Fidji), et sur l'amélioration de leur infrastructure.

De façon générale, le Japon estime pouvoir aider efficacement les pays en voie de développement de la région à atteindre leurs objectifs économiques – et à préserver ainsi leur stabilité politique –, ce qui, aux yeux des dirigeants japonais, est sans doute le meilleur moyen d'assurer sa sécurité et celle de la zone du Pacifique dans son ensemble.

e) *De nouvelles puissances régionales apparaissent* enfin dans le théâtre examiné. C'est le cas notamment dans le Pacifique Sud où *l'Australie et la Nouvelle-Zélande*, pourtant liées aux Etats-Unis par *l'A.N.Z.U.S.*, ont donné plusieurs preuves récentes de leur volonté d'autonomie à l'égard de leur puissant allié. C'est ainsi que la Nouvelle-Zélande a refusé aux navires américains porteurs d'armes nucléaires de faire escale dans leurs ports, aboutissant à l'annulation de manoeuvres de l'A.N.Z.U.S. De façon plus générale, la Nouvelle-Zélande estime que la relève de la Grande-Bretagne lui incombe vis-à-vis de territoires tels que les îles Fidji ou Tonga et Tuvalu.

L'Australie, pour sa part, affirme son ambition de puissance régionale sur l'ensemble du Pacifique Sud. Cet objectif la conduit à mener une politique très active d'aide et de coopération envers les nouveaux Etats auprès desquels, bénéficiant du contexte anglophone majoritaire dans la zone, elle s'emploie à remplacer progressivement la Grande-Bretagne.

2. Le Pacifique, bassin géographique ou véritable communauté ?

Les efforts entrepris en vue d'une éventuelle « communauté du Pacifique », transcendant l'extrême hétérogénéité de la zone, relèvent clairement du souci de maintenir l'océan Pacifique dans la mouvance occidentale, sous la houlette des Etats-Unis et du

Japon qui se trouve à l'origine de cette idée. La pression soviétique elle-même ne saurait qu'accélérer la constitution d'une telle communauté. C'est ainsi qu'une déclaration commune des Premiers ministres Ohira et Fraser mentionnait en 1980 leur accord « pour considérer que le concept de coopération dans le bassin du Pacifique représentait un objectif à long terme particulièrement intéressant », et ont exprimé leur intention de « l'explorer plus avant, sur la base d'un large consensus régional ».

Nous sommes loin du but, pourtant formulé en termes prudents. Le concept lui-même de communauté du Pacifique n'est peut-être pas adapté. La diversité des cultures, des nations et des races, l'éloignement géographique, rendent sans doute illusoire l'idée de la création d'un ensemble comparable à la Communauté économique européenne. De plus, la stabilité et la paix que connaît la région ne disposent pas les pays à l'intégration, quelle qu'en soit la forme.

Les pays du Pacifique se sont donc jusqu'ici contents de *formules de coopération plus vagues*. Elles n'en sont pas pour autant dénuées de portée. L'exemple de l'*A.S.E.A.N.* (« Association of South-East Asian Nations ») est là pour en témoigner. La convergence de leurs intérêts régionaux a en effet conduit six nations d'Asie du Sud-Est – l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, les Philippines, la Thaïlande et, depuis 1984, Brunei – à signer en 1967 la déclaration de Bangkok, créant l'*A.S.E.A.N.*

Il ne s'agissait aucunement de créer un « marché commun », dans la mesure où les économies de ces pays étaient concurrentielles, mais plutôt de constituer une sorte de communauté régionale, groupant des nations aux nombreuses caractéristiques semblables, capable d'attirer les capitaux étrangers et de mieux négocier avec ses partenaires commerciaux. Par ailleurs, sans désirer contracter une alliance militaire, les membres de l'ASEAN ont retenu le principe d'une alliance politique, poussée en cela par la menace communiste et par leur crainte commune devant la politique du Vietnam en Asie du Sud-Est.

Les succès de l'*A.S.E.A.N.*, l'essor économique de ses membres – dont certains, tel Singapour, ont les taux de croissance parmi les plus élevés du monde –, la relative sécurité à laquelle l'organisation a contribué... permettent d'en dresser un bilan largement positif pour les pays membres. C'est sans doute dans ce type de formules de coopération – plus ou moins poussées selon le degré d'homogénéité des participants – que les pays riverains du Pacifique trouveront la voie de l'avenir – plus que dans une véritable communauté du Pacifique.

Il faut également citer ici, inspiré par la même volonté de coopération régionale, le « *Forum du Pacifique Sud* », groupant

l'Australie, la Nouvelle Zélande et les nouveaux Etats océaniques mais dont sont exclues les anciennes nations « coloniales » (Etats-Unis, Grande-Bretagne et France). Ce Forum, qui se veut en quelque sorte la « conscience de l'Océanie », maintient entre ses membres, malgré toutes leurs différences, une concertation et une solidarité politique effectives.

* * *

B. - LES DISPOSITIFS MILITAIRES DANS LA RÉGION : LA ZONE DU PACIFIQUE, THÉÂTRE DE LA CONFRONTATION STRATÉGIQUE MONDIALE

1. Le renforcement des dispositifs militaires dans le Pacifique.

Quatre pays riverains dominent militairement le bassin du Pacifique : les Etats-Unis, dont la présence demeure prépondérante ; l'Union soviétique, qui a puissamment accru la puissance de sa flotte ; la Chine, dont les effectifs militaires sont considérables ; et le Japon qui a, de façon indéniable - même si elle n'est toujours pas avouée -, entamé son réarmement.

a) *La prépondérance des Etats-Unis* se manifeste principalement par l'ampleur du dispositif militaire américain dans le Pacifique nord, même s'ils attachent aussi une grande importance à toute évolution du théâtre sud. La présence américaine, bien que réduite entre 1964 et 1980, demeure considérable : environ 125.000 hommes de l'U.S. Army et plus de 30.000 hommes de l'U.S. Air Force sont stationnés en Corée du Sud, au Japon, aux Philippines, en Micronésie, notamment à Guam, et à Hawaï, plaque tournante du Pacifique nord. Ils disposent également de « facilités » à Taïwan et en Thaïlande. C'est en Corée du Sud que les forces aéroterrestres américaines sont le plus concentrées puisque les Etats-Unis ont décidé de mettre un terme à la réduction des effectifs destinés à maintenir la sécurité dans la péninsule coréenne.

Les Etats-Unis disposent également de la suprématie navale dans cette zone. Leurs forces navales et aéronavales y sont réparties en deux grandes flottes : la III^e flotte, basée sur la côte ouest des Etats-Unis ; et la VII^e flotte, déployée dans le Pacifique occidental, à tout moment opérationnelle, et qui constitue, avec ses cinquante bâtiments et ses trois porte-avions, la flotte la plus puissante du monde ; elle dispose d'une remarquable

infrastructure portuaire et industrielle tant aux Etats-Unis mêmes qu'à Hawaï, au Japon, à Guam et aux Philippines grâce à la base de Subic Bay...

Au total, il a été possible de dénombrer : dix sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, vingt-cinq sous-marins nucléaires d'attaque, dix porte-avions, dont certains à propulsion nucléaire, cinq cents aéronefs embarqués, soixante-dix frégates ou destroyers, trois porte-hélicoptères d'assaut, une vingtaine de bâtiments amphibies et une quarantaine de bâtiments. Enfin, en plus de l'aviation embarquée, plus de mille aéronefs, dont près de cent vingt quadrimoteurs de lutte anti-sous-marine, sont basés tant au Japon qu'à Hawaï ou à San Francisco.

Mais, malgré son importance - la flotte américaine du Pacifique représente la moitié des capacités opérationnelles des Etats-Unis -, ce dispositif américain n'en pose pas moins problème. Dans le domaine conventionnel, tout d'abord, en cas de crise dans la région, un renforcement des moyens américains serait nécessairement obéré par les responsabilités des Etats-Unis sur d'autres théâtres - Europe et Golfe essentiellement. Et, dans le domaine nucléaire, il faut sans aucun doute poser la question, en Asie comme en Europe, du « couplage » entre la défense des Etats-Unis et celle de leurs alliés - dans la mesure où le territoire américain, depuis les années 1960, est vulnérable à une attaque nucléaire soviétique.

Les Etats-Unis doivent de surcroît prendre en considération l'accroissement du dispositif militaire soviétique dans le Pacifique.

b) *Une présence soviétique accrue.* L'U.R.S.S. a développé depuis une quinzaine d'années un effort soutenu pour accroître sa présence militaire dans la région.

- Dans le domaine des *moyens nucléaires*, l'Union soviétique s'est dotée, dans la partie Est de son territoire comme à l'Ouest, de ses systèmes à moyenne portée S.S. 4, S.S. 5 et des fameux S.S. 20. A l'heure actuelle, environ le tiers des 400 S.S. 20 qui sont déployés le sont vers l'Est et sont capables de couvrir un nombre considérable de sites stratégiques. Ils donnent à l'Union soviétique une capacité d'intimidation d'autant plus considérable qu'il faut ajouter à ces missiles des S.S.N. 5 pouvant être tirés de sous-marins. Si l'on précise que des bombardiers Backfire peuvent intervenir dans l'ensemble du théâtre des opérations, il en résulte que l'U.R.S.S. menace directement, non seulement la Corée du Sud, la Chine et Taïwan, mais aussi le Japon et les pays de l'A.S.E.A.N.

- S'agissant des *forces terrestres*, l'accroissement est également significatif. Sur les quelques 170 divisions qu'entretient à l'heure actuelle l'Union soviétique, plus du tiers sont situées sur

la frontière sino-soviétique et, sur ces divisions, une trentaine d'entre elles sont à un niveau d'intervention opérationnelle quasi immédiat. Ces divisions ont à leur service des équipements considérables, et notamment une douzaine de milliers de chars. Le renforcement a été particulièrement sensible le long de la frontière sino-soviétique : sur une profondeur de 500 kilomètres, de Tachkent à Vladivostok, près de 500.000 hommes sont en effet déployés.

- Ces forces ont de plus à leur service une *aviation puissante*, dont la qualité s'est améliorée et dont la répartition souligne l'importance accordée à l'Asie et au Pacifique par les stratèges soviétiques : un tiers des appareils mis en service au cours de la décennie 1970 sont allés en Asie, mais cette proportion tend à augmenter depuis 1978 ; de même, le nombre d'hélicoptères armés, apparus dans les forces soviétiques vers 1975, a augmenté un peu plus vite sur le théâtre d'Asie qu'ailleurs.

- Enfin, *la flotte du Pacifique* est désormais la plus importante de toutes les flottes soviétiques. Il y a eu là un développement que le commandant américain en chef de la flotte du Pacifique évalue sur une quinzaine d'années à un accroissement de 40 % , en ce qui concerne les bâtiments de surface, et 20 % en ce qui concerne les sous-marins. Il est approximativement possible d'évaluer à près d'un tiers des moyens navals soviétiques ceux qui sont affectés au théâtre du Pacifique, moyens qui sont également appuyés par une aviation à long rayon d'action très moderne.

Cette flotte représente, avec 1,6 million de tonnes, un tonnage double de celui de la VII^e flotte américaine et de la marine japonaise réunies. Elle dispose de trois bases navales en Extrême-Orient : Vladivostok, Sovietskaya-Gavan et Petropavlovsk, au Kamtchaka. Elle bénéficie surtout, depuis 1978, au Vietnam de « facilités » navales à Danang, Cam Ranh et Haïphong et de « facilités » aériennes à Danang et à Cam Ranh. Ces bases - singulièrement celle de Cam Ranh, devenue la principale base navale soviétique en dehors du Pacte de Varsovie - permettent aux forces navales d'accroître leur menace sur l'Asie du Sud-Est et sur l'axe de communication Nord-Sud, vital pour le Japon ; elles donnent la possibilité aux forces aériennes d'étendre leur champ d'action jusqu'à la Nouvelle-Zélande elle-même.

Ce puissant dispositif militaire n'en présente pas moins toujours, malgré les efforts consentis, diverses faiblesses : des conditions géographiques et climatiques difficiles dans les ports soviétiques ; une flotte globalement inférieure, en qualité, à la flotte américaine ; et une capacité de débarquement encore réduite de ces forces, excluant une action majeure, par exemple contre le Japon.

c) *Le dispositif militaire chinois.*

L'armée populaire de libération, pour sa part, offre un saisissant contraste entre l'immensité de ses effectifs et la médiocrité de ses équipements.

L'armée chinoise, avec des forces régulières de plus de 4 millions de soldats – 3.150.000 hommes pour l'armée de Terre, 500.000 pour l'armée de l'Air et 360.000 pour l'armée de Mer – et des forces paramilitaires impressionnantes constituées d'une douzaine de millions de miliciens, est *l'armée la plus nombreuse du monde*. Ses grandes unités constituent environ 120 divisions formant près de 35 corps d'armées.

L'immensité géographique est également un atout de la Chine pour sa défense, impliquant pour l'ennemi éventuel le risque de se voir entraîné, dans la profondeur du pays, par des millions de miliciens. Mais, si elle est capable de rendre très incertaine une invasion totale du territoire chinois, l'armée chinoise est difficilement apte à appuyer la politique chinoise hors de ses frontières. La « leçon » soi-disant donnée aux Vietnamiens par les Chinois en février-mars 1979 à coûté cher en hommes et a fait prendre conscience aux dirigeants chinois des insuffisances et faiblesses de leurs forces. Elle a singulièrement illustré *la médiocrité des équipements* de l'armée populaire de libération.

La marine chinoise est cependant sans doute en mesure, avec ses 110 sous-marins d'attaque dont trois à propulsion nucléaire et ses 70 gros navires de guerre, d'étendre la souveraineté chinoise dans les zones de la mer de Chine méridionale et de différents détroits. Pour le reste, les matériels majeurs dont dispose l'armée populaire de libération sont constitués de 350 hélicoptères, 4.300 avions de combat et 17.000 pièces d'artillerie. On notera en particulier le manque de tout porte-avions.

La Chine dispose enfin de 120 têtes nucléaires. Ses *forces nucléaires* stratégiques se développent lentement. Elle a ainsi testé avec succès, en 1980, des missiles de portée intercontinentale susceptibles de transporter une charge thermonucléaire miniaturisée. Bien que cela puisse être discuté, la Chine exclut la possibilité pour un adversaire de détruire par une frappe initiale la totalité de ses armes nucléaires réparties sur l'ensemble du territoire ; elle estime donc disposer d'une capacité de deuxième frappe. Sa crédibilité sera accrue avec la mise en oeuvre du sous-marin nucléaire lanceur d'engins qui existe mais ne semble pas encore disposer de missiles à tête nucléaire.

Reste que globalement, et dans l'immédiat, Pékin donne la priorité à la modernisation du pays et à l'ouverture économique. Depuis cinq ans, les dirigeants chinois ont décrété une politique

de « réajustement », c'est-à-dire de récession organisée, et la modernisation de la défense s'est vue préférer le développement économique.

d) *Le réarmement du Japon*, désormais amorcé, constitue, semble-t-il, le quatrième point majeur des données militaires dans le bassin du Pacifique.

Rappelons ici d'un mot que, par sa Constitution même de 1946, le Japon s'est interdit tout recours à la guerre, même s'il bénéficie encore - en vertu du traité de San Francisco (1951) - du droit de légitime défense. Les « forces d'auto-défense » nippones comprennent ainsi aujourd'hui 245.000 hommes, se répartissant ainsi :

- 155.000 hommes pour l'armée de Terre, au sein de douze divisions armées de mille chars, 540 véhicules blindés de transport, 950 canons, 360 hélicoptères, huit groupes de missiles Hawk et six groupes de missiles Nike ;

- 44.000 hommes pour la marine répartis en quatorze sous-marins, trente et un destroyers, dix-sept frégates, cinq bateaux de débarquement et cent quatre-vingt-dix avions et hélicoptères ;

- enfin 46.000 hommes pour l'armée de l'air dotée de trois cent soixante avions de combat et trois cents autres avions.

L'effort d'armement du Japon - aussi discret soit-il - paraît d'ores et déjà indéniable. Le pays consacre à sa défense des sommes non négligeables et en voie d'accroissement : le gouvernement Nakasone a ainsi augmenté les dépenses militaires de 6,5 % en 1983 et, à nouveau, en 1984 pour atteindre quasiment (0,991 %) le seuil psychologique de 1 % du P.N.B. Le Japon occupe ainsi, en chiffres absolus, le 8^e rang mondial parmi les pays ayant le plus fort budget militaire. Il a donc, d'ores et déjà, répondu - pour partie - à l'appel des Etats-Unis demandant à son allié de prendre en charge une part accrue de sa défense.

Un effort accru du Japon rencontrerait cependant bien des réticences dans un pays profondément marqué par l'issue du second conflit mondial, et qui, pour l'essentiel, s'en est depuis lors remis à la seule garantie des Etats-Unis. Aux yeux de l'opinion japonaise, ce qui importe encore par priorité, c'est de renforcer l'économie, de développer l'effort scientifique, et non d'accroître les dépenses spécifiquement militaires. Les Japonais invoquent aussi d'autres raisons : ainsi, si le Japon décidait de se doter d'armes nucléaires - surmontant le douloureux souvenir d'Hiroshima -, il souffrirait de sa position géographique pour réaliser les instruments d'une dissuasion efficace et devrait se doter impérativement de missiles intercontinentaux. Il n'y a donc pas, selon eux, de symétrie, vis-à-vis de l'Union soviétique, entre l'Europe et le Japon.

2. **Devenu ainsi objet de la confrontation stratégique internationale, le bassin du Pacifique est confronté à deux séries de menaces.**

a) *Les menaces militaires directes* appellent une appréciation nuancée.

- *Dans le domaine classique*, le niveau moyen des armements dans toute la zone du Pacifique, relativement modeste par rapport à d'autres régions du monde, surtout en tenant compte de l'immensité des surfaces sur lesquelles ils sont dissimulés, a pu permettre une évaluation relativement optimiste des menaces dans la région. Une telle appréciation a ainsi pu contribuer à fonder, pendant longtemps, les positions japonaises et chinoises en matière de défense et la relative modestie de leurs dépenses militaires.

Au contraire, l'évolution la plus récente paraît conduire inéluctablement à un accroissement des dépenses militaires dans les principaux Etats riverains du Pacifique, au moment où se précise, d'année en année, la montée en puissance de l'Union soviétique dans la région et la vigueur, en réponse, de l'effort militaire américain.

- *Dans le domaine nucléaire*, la menace soviétique se fait encore plus nette avec le renforcement de l'armement atomique de l'U.R.S.S. On mesure ainsi l'ampleur du danger pour les pays du Pacifique menacés et l'écrasante supériorité soviétique qui apparaîtrait au cas où le « parapluie nucléaire » américain ne s'appliquerait plus dans la région.

Il en résulte, aux yeux des Etats-Unis, la nécessité pour eux de continuer à assurer le « leadership » de la défense de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de cet immense théâtre. Cette préoccupation ne peut, au demeurant, qu'être renforcée par la multiplication des points de troubles éventuels dans les pays de la zone.

b) *La multiplication des troubles internes* dans divers pays riverains du Pacifique fait apparaître plusieurs espaces de forte instabilité dans la région dans chacune des trois zones qui, d'un point de vue stratégique, divisent cet ensemble peu homogène du bassin du Pacifique.

- *En Asie du Nord-Est*, il faut évidemment marquer l'importance maintenue du *problème coréen*, où la situation est globalement figée depuis trois décennies, mais qui risque toujours

de déboucher sur une guerre « chaude » qui ne serait pas sans danger, dans un contexte défavorable, pour les Etats voisins, et notamment pour le Japon.

- *En Asie du Sud-Est*, la situation demeure dominée par l'évolution des conflits dans l'ancienne Indochine française. *L'occupation du Cambodge par les troupes vietnamiennes* - 170.000 hommes -, avec les offensives périodiques durant la saison sèche, et les menaces réitérées par la Chine de donner au Vietnam une deuxième « leçon », se prolonge. Cette situation suscite une très vive inquiétude dans l'ensemble des pays voisins de l'A.S.E.A.N. : c'est ce que les membres de la délégation ont pu constater à Singapour.

Par ailleurs, l'évolution de *la situation aux Philippines*, confrontées aux problèmes politiques consécutifs à l'assassinat de Benigno Aquino et à la montée du communisme, et à des problèmes économiques aigus, suscite également de sérieuses inquiétudes dans la région.

- Enfin, *le Pacifique Sud* - qui, par contraste avec le Pacifique du Nord et de l'Ouest est longtemps apparu comme un enjeu stratégique beaucoup plus secondaire - occupe désormais sa place parmi les préoccupations des riverains du Pacifique. Le problème de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie - et de l'ensemble des territoires français de la région - trouve naturellement sa place dans cet ensemble. Il inclut ainsi l'évolution de nombreux territoires nouvellement indépendants de la région : les Etats-Unis et leurs alliés ne pourraient évidemment ignorer l'effet d'entraînement d'un éventuel alignement de certains de ces Etats sur l'Union soviétique ou la Chine. Une telle hypothèse pourrait avoir d'évidentes implications stratégiques si la présence des forces américaines cessait, un jour, d'être incontestée dans la région.

*
* *

C. - LES DONNÉES ÉCONOMIQUES : LA PERMANENCE DES FACTEURS QUI ONT FAIT DU PACIFIQUE LA PREMIÈRE ZONE D'EXPANSION DANS LE MONDE DEVRAIT ASSURER, MALGRÉ LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, LA PÉRENNITÉ DE SON ESSOR ÉCONOMIQUE

1. Une région d'intense activité économique recouvrant des modes différents de développement.

Constituant la première zone d'expansion économique dans le monde, les pays riverains du Pacifique se trouvent cependant à des degrés de développement très divers, qu'ils ont atteint selon des voies très variées, à la suite des deux premières puissances économiques mondiales - les Etats-Unis et le Japon - et à l'heure de l'ouverture sur l'extérieur de l'immense marché chinois.

a) *Le modèle japonais* continue à jouer une influence majeure dans la zone du Pacifique - même si Singapour est le seul pays dont les dirigeants en invoquent ouvertement l'exemple. Exsangue en 1945, le Japon a été le théâtre d'un « miracle » économique, préservant ses valeurs traditionnelles et fondé sur la transformation des produits importés. Rappelons ici brièvement quelques éléments caractéristiques de cette dynamique économique exceptionnelle :

- le P.N.B. japonais est passé de 300 dollars par personne et par an en 1950 à 4.000 dollars en 1960, pour approcher de 9.000 en 1980. C'est cette extraordinaire performance qui vaut à ce pays d'être, aujourd'hui, considéré comme le « modèle économique » par excellence par les pays en voie de développement de la région. Ainsi ces peuples ne se tournent pas vers les pays européens, et même vers le modèle américain, mais bien vers un modèle asiatique qui paraît mieux convenir à des pays inspirés par les valeurs confucéennes telles que la Corée, Taïwan, Hong-Kong ou Singapour ;

- du point de vue commercial, la part prise par les exportations du Japon dans le total du commerce international est passée de 5 % en 1960 à 12 % aujourd'hui ; c'est-à-dire que ce pays se range désormais au troisième rang dans le monde, aussitôt derrière les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Le

Japon est aujourd'hui un des plus importants acheteurs au monde de certaines matières premières, de produits alimentaires et énergétiques ;

- faut-il enfin souligner, sur le plan technologique, l'avancée du Japon dans de très nombreux secteurs - tels que l'automobile, la photographie ou les industries électroniques ? Hier encore, la capacité d'invention scientifique et l'innovation technique appartenaient à l'Occident et le Japon était contraint de suivre et de s'adapter. Aujourd'hui, en certains secteurs, il y a eu un complet renversement. C'est le Japon qui innove, et ayant opéré la percée, contraint l'Europe à s'aligner sur le rythme de changement imposé par le Japon.

b) *Les Etats-Unis* constituent évidemment, aux côtés du Japon, le principal pôle de développement économique dans la zone du Pacifique. Leur influence y est, là comme ailleurs, souvent prépondérante.

Sans évoquer l'ensemble des données du développement économique américain - qui échapperait à l'objet précis du présent rapport -, il paraît nécessaire de marquer ici le rôle éminent joué dans le bassin du Pacifique par *la côte ouest des Etats-Unis*. C'est singulièrement le cas de *la Californie*. Soulignons ici que cet Etat américain de 23 millions d'habitants - pour une superficie supérieure à celle du Japon - serait, s'il était indépendant, le huitième Etat du monde pour son P.N.B., avant des pays tels que la Chine, le Canada, le Brésil et l'Inde. Sur le plan du commerce international, la Californie arriverait en douzième position - son économie extrêmement diversifiée lui permettant d'exporter aussi bien du coton brut que des « puces » électroniques. Le bassin du Pacifique représente 68 % (dont 33 % pour le Japon) et l'Europe seulement 16 % de l'ensemble de ses exportations.

Bref, la Californie et l'ensemble des Etats de la côte ouest constituent la véritable tête de pont des Etats-Unis dans la zone Asie-Pacifique. Plus sensibilisée aux défis de l'Asie - San Francisco n'est-elle pas la deuxième ville chinoise du monde, Los Angeles ne compte-t-elle pas plus d'un million d'Asiatiques ? -, la côte ouest a su y faire face avec rapidité et réalisme, entretenant avec les pays de la zone - et d'abord avec le Japon - des relations étroites et des échanges permanents.

c) *La prodigieuse croissance des « nouveaux pays industrialisés »* est un phénomène économique moins ancien mais d'autant plus spectaculaire dans le Pacifique d'aujourd'hui. Il concerne essentiellement quatre territoires de la bordure asiatique : *Singapour* et *Hong Kong* - visités par la délégation -, mais aussi *Taiwan* et la *Corée du Sud*.

L'essor économique de ces « mini-Japon » a été largement décrit ci-dessus à travers les exemples de Singapour et de Hong Kong. Aussi différents soient-ils, ils présentent une double caractéristique commune : l'influence, explicite ou implicite, des valeurs confucéennes dans ces territoires à forte ethnologie chinoise ou profondément influencés par la Chine ; et l'afflux de capitaux extérieurs considérables – notamment américains et japonais.

De façon sans doute abusivement schématique mais cependant éloquente, ces quatre territoires viennent compléter l'action japonaise d'expansion économique dans le monde selon le processus suivant : la Corée du Sud et Taïwan prennent le relais du Japon dès que celui-ci passe à un stade supérieur de technologie avancée, Hong Kong et Singapour occupent alors à leur tour les secteurs abandonnés par la Corée et Taïwan.

d) Les « nouveaux pays industrialisés » entraînent de surcroît dans le sillage de leur expansion économique *les autres pays en voie de développement du bassin du Pacifique*, et singulièrement les Etats membres de l'A.S.E.A.N. Ces pays ont ainsi connu, de 1973 à 1977, un essor presque comparable sur le plan du commerce international : + 19 % en Malaisie ; + 41 % en Indonésie ; + 22 % en Thaïlande... Eux aussi « irrigués » par des capitaux japonais, américains et européens, ils sont les fournisseurs traditionnels en matières premières du Japon. Cette particularité a incité celui-ci à se rapprocher de la source en investissant d'abord dans l'extraction ou la production des matières premières, puis dans leur première transformation, et enfin dans des industries de base pour bénéficier d'un coût peu élevé de main-d'œuvre ou approvisionner en produits peu élaborés le marché local ou un marché tiers voisin.

e) Un mot enfin – pour compléter cette brève esquisse du développement économique de la région – sur *les pays du Pacifique Sud*.

– Deux Etats d'origine européenne, membres du Commonwealth, *l'Australie et la Nouvelle-Zélande*, y font naturellement figure de pays riches, grâce à leurs immenses réserves tant en matières premières qu'en ressources alimentaires et même énergétiques. Bien que pays industrialisés, ils participent au commerce international en tant qu'exportateurs de matières premières et de produits d'origine naturelle.

– Quant au reste, *la plupart des micro-Etats de la région* ne disposent pour l'essentiel que des ressources de la mer. Il faut cependant noter ici, en dehors même de la pêche, que les zones économiques rapportent encore peu aux Etats dont elles dépendent. Il n'en reste pas moins que l'espoir, parfois excessif,

de leur mise en valeur – aquaculture, nodules polymétalliques, exploitations de pétrole en mer... – concourt à en faire un enjeu économique important.

Globalement, cependant, le Pacifique Sud souffre de deux handicaps qui l'empêchent d'être directement associé au « Pacifique de la croissance », celui du nord et de l'ouest : son éloignement du monde industriel, compte tenu de l'importance des distances dans le bassin du Pacifique, et la relative modestie de son marché potentiel, représentant une contrepartie insuffisante à ses importations.

2. L'essor de la zone du Pacifique : pérennité ou essoufflement ?

Devant cet exceptionnel développement économique, commercial et financier de la zone du Pacifique dans son ensemble, le thème central de réflexion qui s'impose aujourd'hui est évidemment celui de *la longévité de cet essor économique* et de la durabilité du phénomène constaté. Les tendances actuelles vont-elles se maintenir ?

Les observations de la délégation durant sa mission la conduisent à cet égard à un jugement plus nuancé que celui de certains commentateurs qui alimentent sans réserve l'enthousiasme quant à l'avenir économique du bassin du Pacifique. Ses conclusions la conduisent cependant à estimer que, loin de s'essouffler et au-delà des difficultés conjoncturelles, les pays de la zone sauront exploiter, demain comme hier, les facteurs qui ont fait du Pacifique la première zone d'expansion économique au monde.

a) Certes, tout n'est pas rose. Et la confiance aveugle dans l'avenir, l'optimisme débridé qui caractérisent parfois les analyses ne sont sans doute pas de mise. Certaines données méritent d'être ici rappelées :

– Le bassin du Pacifique a également subi le choc de la *crise économique internationale* qui a eu des conséquences importantes sur la progression des productions nationales, notamment en 1981-1983 : ainsi, Taïwan, qui avait connu un taux de progression de 13 % en 1981, a vu ce taux ramené à 3 % seulement en 1982. Pour Singapour, les chiffres respectifs sont de 9,9 % et 6,3 % ; ils doivent y être de 7,9 % et de 8,5 % en 1983 et 1984 ; mais un ralentissement à moins de 5,7 % est d'ores et

déjà prévu en 1985. Bref, les pays de la zone, même ceux dont le développement est le plus spectaculaire, ne sont pas à l'abri des conséquences de la conjoncture internationale et d'à-coups dans leur développement.

- Par ailleurs, *la fragilité même de l'édifice* doit être évoquée, s'agissant d'un ensemble économique fondé tout entier sur les échanges extérieurs. Financé en grande partie par des apports de capitaux extérieurs, notamment japonais et américains - sous la forme d'investissements, mais aussi de dons et de prêts assortis de conditions favorables -, le développement de certains pays de la région apparaît à bien des égards précaire et dépendant notamment de la capacité des Etats-Unis et de l'Europe de surmonter la crise économique actuelle. De plus, l'expansion a souvent été obtenue - aux Philippines, mais aussi en Indonésie voire en Corée du Sud - au prix d'un niveau inquiétant d'endettement compromettant dans une certaine mesure l'avenir économique des pays considérés.

b) Il reste, aux yeux de votre délégation, que la plupart des facteurs qui ont joué en faveur de la croissance dans le bassin du Pacifique devraient continuer, demain, à assurer *la pérennité de son essor économique*.

- Les sources principales du dynamisme économique de la zone ont sans doute été les suivantes :

- l'essor économique du Japon qui a produit ses effets dans toute la région ;

- le développement des moyens de communications - et singulièrement de l'aviation - qui a permis d'abolir le handicap des distances dans cet immense océan ;

- les ressources naturelles importantes de la région qui, dans l'ensemble - à l'exception des produits pétroliers - satisfont globalement les besoins de la zone, mais pas ceux de chaque pays isolément, renforçant ainsi l'interdépendance des différents pays de la région ;

- enfin - et peut-être surtout -, un système de valeurs permettant une grande flexibilité économique et sociale, inconnue en Europe, tandis que la plupart des pays tiraient bénéfice de l'absence dans la région d'une idéologie hostile à l'économie de marché qui a ainsi pu jouer pleinement son rôle.

- Or, tous ces facteurs devraient continuer à produire dans l'avenir prévisible tous leurs effets positifs. Seul l'essor du Japon, entré dans une phase de relative stagnation, paraît aujourd'hui momentanément compromis, rendant sujet à caution l'effet d'entraînement qui a été le sien au cours des dernières décennies. Mais, à l'inverse, un nouveau facteur doit constituer désormais un

nouvel atout pour le Pacifique : ce sont les perspectives d'exploitation des océans qui constituent un enjeu supplémentaire et prometteur pour les pays de la zone - y compris ceux du Pacifique Sud.

Les pays du bassin du Pacifique resteront ainsi probablement à l'écart des répercussions les plus rudes de la crise internationale. Ils constituent plus que jamais un défi que les pays européens se doivent de relever.

*
* *

D. - LES CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION : LA ZONE DU PACIFIQUE, UN ENJEU CONSIDÉRABLE, MAIS AUSSI UN ESPOIR, POUR LA FRANCE ET POUR L'EUROPE

Au terme de ce rapport d'information élaboré à l'issue d'une mission de moins de dix jours dans la zone du Pacifique, il serait évidemment présomptueux pour les commissaires de prétendre tirer des conclusions définitives sur une situation aussi complexe et diverse que celle des pays du bassin du Pacifique, région immense, hétérogène et essentiellement évolutive. Votre délégation souhaite seulement ici, en guise de conclusion, apporter sa modeste pierre à l'ensemble des réflexions actuellement menées sur ce thème du Pacifique, édifice intellectuel naturellement insuffisant mais nécessaire à la connaissance et à la compréhension de cette zone, afin de déboucher sur une présence accrue de nos pays européens dans cette région du monde.

La délégation veut ainsi simplement attirer l'attention sur quelques remarques qui lui ont été inspirées par un séjour sur place particulièrement riche en enseignements. Ces observations peuvent être articulées autour de deux idées centrales, soulignant l'importance de l'enjeu que représente aujourd'hui le Pacifique :

- la France doit impérativement renforcer sa présence dans la zone du Pacifique, car c'est là que se joue désormais l'avenir ;

- mais la France ne doit pas seulement agir seule et c'est l'Europe dans son ensemble qui doit développer ses relations avec les pays de la région.

1. La France doit impérativement renforcer sa présence dans la zone du Pacifique.

Notre pays – c'est devenu un lieu commun de le dire – n'est pas assez présent, quels que soient les domaines d'activités envisagés, dans le Pacifique. Les enjeux y sont pourtant d'importance aussi bien sur les plans politique et stratégique que dans le secteur économique.

a) Les enjeux politiques.

La France est d'abord elle-même, faut-il le rappeler, *une nation du Pacifique*. Depuis l'indépendance de Brunei le 1^{er} janvier 1984, la France est désormais la seule puissance européenne à exercer des responsabilités directes dans la région – où il faut mettre à part les cas de Hong Kong et de Macao où, on l'a vu, les autorités britanniques et portugaises ont admis la souveraineté chinoise.

– Le premier enjeu, immédiat, est donc naturellement localisé dans *le Pacifique Sud* et constitué par l'évolution des territoires d'outre-mer du Pacifique – Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française –, dont dépend largement la qualité de nos relations bilatérales avec les Etats voisins – Australie, Nouvelle-Zélande et les îles-Etats du Pacifique notamment.

– Mais il est un autre enjeu, plus large, qui concerne *la zone du Pacifique tout entière*. Et l'essentiel reste ici à faire : tout s'est en effet passé jusqu'ici, et sauf exceptions, comme si le Pacifique Nord n'existait pas pour la France et si la France n'existait pas dans le Pacifique Nord. Il y a donc là un effort considérable à faire pour développer la présence française dans une région où nous brillons le plus souvent par notre absence.

La France ne peut être indifférente à l'évolution de la principale zone d'expansion dans le monde. Elle doit, non seulement y renforcer sa présence, mais encore se doter des moyens de contribuer à l'évolution d'un monde où les Etats-Unis et le Japon en matière économique, les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine militaire, dominent jusqu'ici de façon quasi exclusive.

La France doit en particulier accroître sa présence dans les diverses institutions du Pacifique telles que la Banque asiatique de

développement ou le Conseil économique du Pacifique. Elle doit le faire comme nation du Pacifique et comme pays qui dispose de technologies avancées compatibles avec les besoins du Pacifique.

b) Les enjeux stratégiques.

Dans le domaine stratégique, l'actualité immédiate est, là encore, dominée par la situation en Nouvelle-Calédonie – qu'il n'était pas dans la mission de votre délégation d'examiner en tant que telle. Nous voudrions seulement formuler ici deux observations d'ordre stratégique, à la suite des divers entretiens de la délégation :

– Tout d'abord, la France, dans le *Pacifique Sud*, demeure la dernière grande puissance à maintenir une puissance militaire significative dans la région qui va de la Polynésie française à la Nouvelle-Calédonie, avec les bases aéronavales et maritimes de Nouméa – dont le gouvernement a décidé le renforcement – et de Papeete. Au-delà même du rôle du Centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.), la France, en maintenant une présence militaire dans le secteur, apporte ainsi sa contribution au maintien des équilibres régionaux. Ce rôle ne pourrait que devenir plus important dans l'hypothèse où le Pacifique Sud deviendrait à son tour une zone de la confrontation stratégique internationale.

– Par ailleurs, s'agissant du *théâtre du Pacifique dans son ensemble*, l'essor du bassin du Pacifique doit être apprécié positivement sur l'équilibre géopolitique mondial : le développement économique des pays de la région, complété par l'ouverture de la Chine, devrait avoir à terme des conséquences favorables en contribuant à la stabilité politique d'une zone qui paraissait, il y a quelques lustres à peine, particulièrement vulnérable.

c) Les enjeux économiques.

Mais il reste surtout à la France un indispensable travail à faire pour *accroître puissamment son dynamisme économique dans le Pacifique*. Il s'agit là d'un effort nécessaire, souhaité par nos partenaires potentiels, pour lequel la France dispose d'atouts importants, mais qui implique de surmonter les obstacles liés à des habitudes héritées de l'histoire et à l'éloignement géographique et culturel.

– *Cet effort est nécessaire* si la France ne veut pas se trouver demain à l'écart des principaux courants d'échanges commerciaux. Négliger le Pacifique sera, à l'avenir, synonyme de marginalisation voire de déclin économique.

Or, trop peu a été fait jusqu'ici, même si cela ne doit pas être négligé. En dehors de quelques entreprises industrielles, les intérêts français se sont montrés réticents à prendre des risques dans un univers mal connu. Si les banques françaises ont su accentuer leur implantation en de nombreux points de la région, leur présence n'a pas, jusqu'à présent, beaucoup stimulé les activités des entreprises françaises. L'étude des chiffres du commerce extérieur montre bien que les progrès dans ce domaine sont fragiles et irréguliers ; à part quelques produits de luxe, ils sont moins le fait d'un flux continu de denrées variées que de contrats importants, mais isolés.

Ainsi, en 1981, le commerce français avec la zone du Pacifique a représenté moins de 15 % de ses exportations et moins de 20 % de ses importations. Ce commerce a quelque peu progressé ces dernières années, mais moins que celui de nos principaux concurrents européens qui détiennent des parts de marché plus importantes.

- *Cet effort est souhaité par nos partenaires potentiels.* Nul ne souhaite écarter à priori les intérêts économiques français du monde qui est en train de se mettre en place dans le Pacifique. Il est clair pour chacun, en effet, que quatre puissances, Etats-Unis, Japon, Chine et U.R.S.S. - mais surtout les deux premières dans le domaine économique - dominent la scène et influencent l'ensemble de la région. La plupart des Etats de la zone souhaitent ainsi un renforcement des investissements et de la présence économique de pays tels que la France, afin de tenter de faire pièce, autant que faire se peut, à l'influence prépondérante - et jugée parfois abusive - de telles ou telles des quatre grandes puissances.

La délégation a été tout particulièrement sensible à cet argument à Singapour, dont les dirigeants ont à plusieurs reprises marqué leur souhait de voir s'accroître les investissements français et européens dans leur pays.

- *La France ne manque pas d'atouts à faire valoir.* Il lui incombe, tout particulièrement, de faire connaître et d'exporter les hautes technologies dont elle est détentrice et qui sont, trop souvent, mal connues et de ce fait mal exploitées.

C'est ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, que la France dispose d'arguments de choix dans le domaine des transports et des communications - tellement important dans une zone caractérisée par son immensité -, dans celui de l'énergie - pour favoriser les économies d'énergie ou les énergies de substitution -, ou dans celui, d'avenir, de la mise en valeur et de l'exploitation des fonds marins.

- Pour relever le défi et permettre à la France de prendre dans le Pacifique la place qui doit être la sienne, il faut, si besoin est, changer nos habitudes. *Il faut surmonter l'éloignement géographique et culturel* qui a, trop souvent, abouti à ignorer le Pacifique. Un effort d'éducation et d'information de l'opinion française est indispensable. Il faut former et il faut convaincre les investisseurs et les entrepreneurs français d'aller s'implanter sur place, seule façon d'y obtenir une place durable et de diffuser ainsi dans l'ensemble de la région.

Ainsi seulement la France prendra-t-elle la place qui est la sienne dans le monde de demain, un monde où la zone du Pacifique jouera, c'est l'évidence, un rôle crucial. La France doit agir en tant que telle, en tant que nation du Pacifique. Elle doit aussi le faire comme membre de la Communauté économique européenne.

2. L'Europe doit aussi développer ses relations avec les pays du Pacifique.

L'enjeu, en effet, n'est pas moins considérable pour l'Europe dans son ensemble. Elle doit répondre au défi du Pacifique – ou des Pacifiques – non pas en termes de crainte et de repliement sur soi, mais en accroissant sa présence sur place, sur le plan politique et sur le plan économique. Il y faut encore un effort soutenu d'information ; ce qui est vrai pour la France l'est aussi largement pour ses voisins et il n'est pas certain que les Européens soient pleinement et concrètement conscients de phénomènes aussi essentiels que l'intensification des relations nippo-américaines ou que l'ouverture économique de l'immense marché chinois. Il y faut, dans bien des cas, une modification de nos habitudes eurocentristes et un dynamisme commercial renouvelé.

Ainsi l'Europe sera-t-elle peut-être à même, malgré le poids de son histoire, malgré ses rigidités sociales – que la comparaison avec la souplesse qui prévaut dans les pays du Pacifique vient encore souligner –, de faire face à l'émergence de cette immense région sur la scène internationale.

Pour que ces efforts soient couronnés de succès, les pays européens devront développer avec le bassin du Pacifique toutes les relations qui *peuvent être mutuellement bénéfiques*. La réponse doit être économique, technologique, culturelle et sociale. Elle doit aussi être politique et rejoint ainsi la nécessité de construire l'Europe : ce que les pays européens, isolément, n'ont pas fait, l'Europe doit pouvoir le réaliser.